

Dans son quartier, Gérard Godin est toujours là

YANN PINEAU

Au cœur de son fief de Mercier, rue Gilford, les gens ne sont pas tristes. Gérard Godin est encore là, comme il a toujours su l'être: près des gens. Zouhir Louchem, un commerçant, parle même de son ancien député au présent: «Quand il passe à l'épicerie, il s'arrête pour parler pendant quelques minutes, raconte M. Louchem. On parle de la Tunisie... Il adore les dattes, il vient souvent en acheter ici. Quand je reçois une nouvelle récolte, je lui en envoie toujours à son bureau.»

Dans les dépanneurs, les restaurants, sur le perron des résidences, la première réaction des gens à l'annonce de la mort de Gérard Godin est de sourire. Loïn des lettres de condoléances officielles qui expriment de lourds regrets, la population du comté de Mercier est prise d'un élan de sympathie et de joie à la seule évocation du nom de Godin. C'est peut-être le

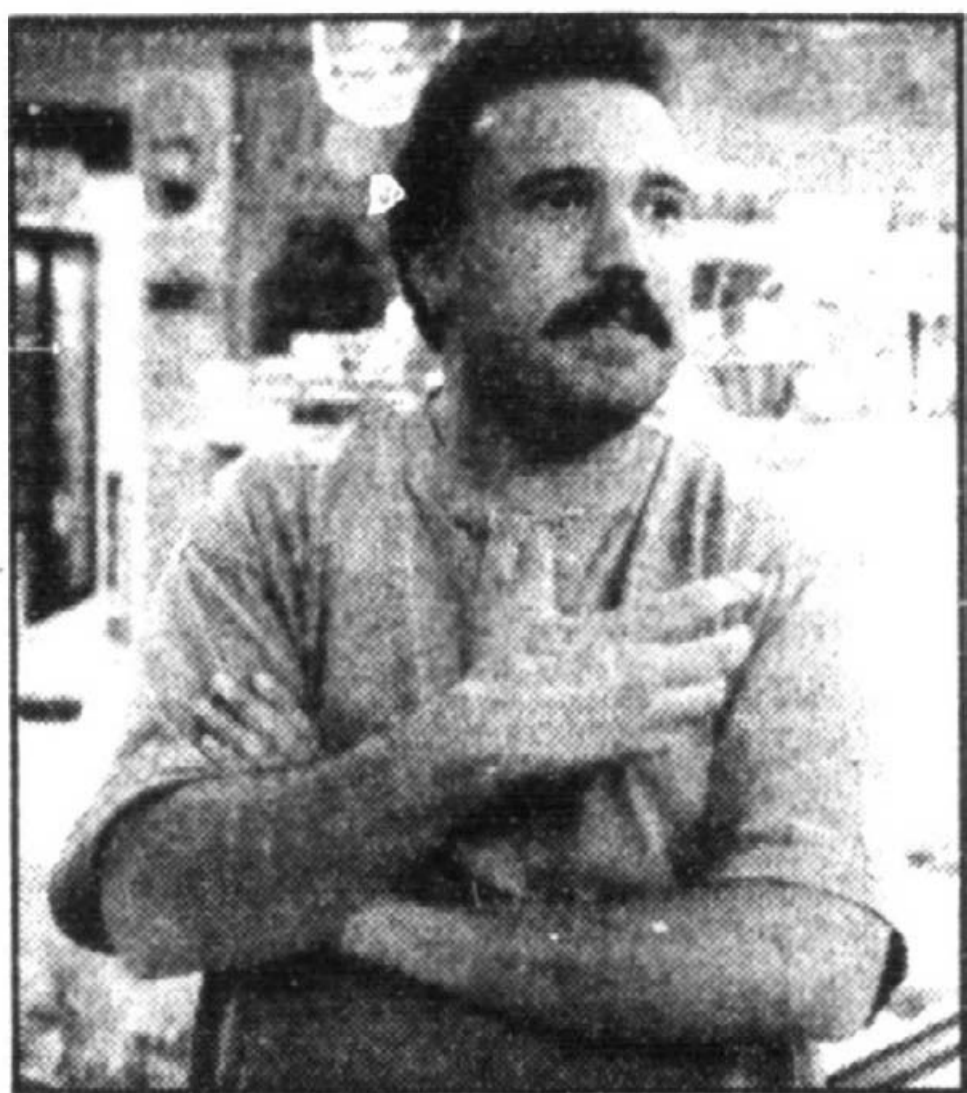


PHOTO ROBERT SKINNER, collaboration spéciale
Zouhir Louchem: «Quand il passe dans le quartier, il s'arrête pour parler...»

plus touchant hommage qu'on pouvait faire au poète député.

Au restaurant Yoyo, au coin de Gilford et Marquette, le chef, Jean Roy, se souvient que Gérard Godin venait souvent manger le midi. «À l'époque, on avait un comptoir entre la cuisine et la salle, se souvient M. Roy. Gérard arrivait, il ne cherchait pas la meilleure table. Même ministre, il s'asseyait au comptoir avec le monde. C'était quelqu'un de très simple qui savait parler avec les gens. Quand ils avaient besoin de quelque chose, ils allaient voir Gérard! Mais, les gens lui rendaient sa générosité.»

À cause de son cancer, Gérard Godin était un peu plus discret dans le quartier. Toutefois, plusieurs disent qu'il ne voyait pas sa maladie. Pour lui, il n'était pas malade. «On était bien avec lui», dit M. Louchem.

Véronique Vézina, une résidente de la rue Gilford, estime que tout le monde s'était fait à l'idée qu'il partirait un jour.



Avec sa femme, la chanteuse Pauline Julien

«C'est une délivrance pour lui», pense-t-elle.

Zouhir Louchem l'a connu à Québec, lors d'une soirée d'accueil pour immigrants, à l'époque où Gérard Godin était ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration. Puis, il y a une dizaine d'années, M. Louchem a ouvert son épicerie rue Gilford, presque en face du bureau de l'ancien ministre.

«C'est lui qui m'a donné ma première carte du PQ, dit M. Louchem. C'est quelqu'un de très convaincant. Je vois en lui le Québec. Le Québec beau. Il voyait les choses. Maintenant, nous n'avons plus d'hommes politiques, nous avons des vendeurs d'aspirateurs.»

«Il remplissait son rôle de député, explique Jean Roy. Cela irait mieux si tous les députés étaient comme lui.»

Souhaitons alors que Gérard Godin reste présent à l'Assemblée nationale comme il l'est dans la mémoire des résidents du Plateau Mont-Royal.

Les gens, leurs maux, et les mots pour le dire

RÉGINALD MARTEL

Ce matin-là, à la porte de l'église, des militants libéraux, férus de poésie, distribuaient parmi les vieilles gens des copies d'un poème de Gérard Godin. On pouvait y lire des mots qui semblaient sortis tout droit du lieu saint que les fideles venaient de quitter.

— C'est un poème du candidat péquiste!

— Monsieur Godin? Allons donc: on ne vous croit pas!

C'était en 1976... La manoeuvre a échoué et Gérard Godin a quand même fait en politique une carrière honorable. Sans négliger pour autant, malgré les contraintes du métier de député ou de ministre, l'exigence plus profonde encore, car plus intérieure, de celui pour qui le langage, même populaire, surtout populaire, seule richesse des pauvres, est le plus fin des bijoux.

La poésie, dans tous ses mots, doit beaucoup à Gérard Godin. Il l'a tantôt caressée et tantôt bousculée, jamais pour le seul plaisir du jeu verbal, toujours pour lui faire dire la grandeur inaliénable de l'homme blessé, trahi, torturé; de l'homme privé des conditions normales de la dignité et de la citoyenneté.

Poésie d'un lyrisme pur au début des années soixante, habitée par les mystères de l'enfance et les fulgurances de l'amour; ce sont les *Chansons très naïves*.

Poésie engagée différemment à peine plus tard, et c'est la rencontre des credos politique et esthétique; ce qu'on a appelé *joual*, avec tant de mépris, se trouve anobli par la très discrète et très naturelle fusion avec la langue littéraire.

[...] *inlassablement je fais pêter la cerise des mots au boutoir d'une dent contre la poésie*

in «Avant-dire» de *Poèmes et cantos*

Viennent ensuite les *Nouveaux Poèmes* en 1963, *Les Cantouques* en 1967, *Libertés surveillées* en 1975, *Sarzènes* en 1983 et *Soirs sans atout* en 1986. L'oeuvre, enrichie d'inédits, a été rééditée dans la collection «Rétrospectives» des Éditions de l'Hexagone en 1987.

Sur sa poésie, Gérard Godin a peu écrit. Parce qu'il n'avait rien à y rajouter? Sur celle des autres, davantage. Ses lecteurs, ceux du *Nouvelliste* surtout, ont pu découvrir, au fil de ses chroniques, en plus d'une lecture intelligente et sensible de nos poètes, d'Alfred DesRochers à Gaston Miron (l'ami de toujours), parfois l'esquisse d'un art poétique.

La maladie a éloigné Gérard Godin de l'art qu'il a pratiqué avec ferveur et générosité. Mais une oeuvre demeure, assez vaste pour s'y perdre ou s'y trouver. J'y emprunte, en guise d'adieu ému, ces quelques vers des *Chansons très naïves*:

[...] *la fête est terminée camarades nous avons bien ri nous avons bu tout le vin mais j'ai besoin d'être seul tout à coup*



PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse
Balade de quartier, en 1967.

Forte émotion au sein des communautés culturelles

CLAUDE-V. MARSOLAIS

La mort de Gérard Godin a semé l'émoi et la consternation dans les communautés d'origines grecque, portugaise et haïtienne qui avaient pour le député-poète et longtemps ministre une estime particulière à cause de sa disponibilité et de son ouverture sur le monde.

«Nous sommes profondément accablés, confie M^{me} Anne-Marie Rodrigue du Centre portugais de référence et de promotion sociale. Il était très près des besoins de la communauté en plus de faire preuve d'une grande ouverture sur le monde. Il était très tolérant et n'hésitait pas à nous donner un coup de pouce dans la mesure de ses moyens.»

M^{me} Rodrigue soutient que son départ laissera un grand vide puisqu'il avait aidé à résoudre récemment le problème de financement d'un groupe culturel de la communauté portugaise. La représentante de l'organisme rappelle également qu'il avait été le premier, à titre de ministre, à avoir désigné un Québécois d'origine portugaise comme attaché de presse. Il s'agit de M^r Arlindo Vieira.

«Nous avons perdu un grand ami, de dire M. Constantin Georgoulis du Centre hellénique du Québec. Il a aidé toutes les communautés culturelles et il fut sans doute le seul ministre de l'Immigration à comprendre que les communautés culturelles devaient continuer à se développer pour contribuer au développement du Québec. Il avait même appris à parler le grec pour se rapprocher davantage.»

M. Georgoulis rappelle que la communauté grecque en avait fait son citoyen honoraire pour services rendus. Il note qu'il y a un an Gérard Godin avait tenu à assister à des événements sociaux de la communauté malgré la maladie qui l'accablait.

Pour exprimer sa plus vive sympathie, la communauté grecque a décidé de laisser le drapeau hellénique en berne pour quelques jours.

Pour sa part, Éric Faustin, directeur du Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, s'est dit bouleversé d'apprendre la nouvelle de son décès. Il se rappelle d'une déclaration du disparu selon laquelle «les immigrants représentaient les plus beaux bijoux du Québec» parce qu'ils avaient une connaissance de la vie, la lutte pour la survie économique et la tourmente de la guerre, que n'avaient pas les Québécois de souche.

M. Faustin note que son organisme avait travaillé avec lui au temps où il était ministre des Communautés culturelles. «Nous l'avions en très haute estime puisqu'il avait réglé en 1982 le sort des travailleuses domestiques en mettant de l'avant un contrat type et en mettant sur pied des programmes d'action d'égalité en emploi.»

Bref, la communauté haïtienne désire témoigner sa solidarité avec la famille du disparu qui fut un symbole de tolérance et d'ouverture.

Autres réactions

Gérald Larose, président de la CSN, a exprimé le vif regret ressenti par sa centrale en indiquant que «nous gardons le souvenir d'un homme généreux, simple et disponible, autant de qualités qui caractérisent l'homme de coeur qu'il a aussi été».

«L'homme n'a jamais hésité à mettre toutes ses facultés, son expérience et sa poésie au service de la communauté», a ajouté Gérald Larose en rappelant ses contributions au rapprochement interculturel, son indéfectible conviction nationaliste et sa grande sensibilité à s'emparer des causes des personnes les plus nécessiteuses.

Le président du conseil d'administration du Fonds de solidarité du Québec, Fernand Daoust, a mis en relief le combat de Gérard Godin pour les démunis et les victimes de toutes les injustices. «Courage, passion et vérité sont les mots qui me viennent spontanément à l'esprit quand je pense à Gérard Godin.»

Le président de la Fédération professionnelle des journalistes, Alain Saulnier, souligne que l'homme a toujours défendu la liberté de parole. «Comme poète, politicien et journaliste, Gérard Godin a constamment rappelé à ses collègues les qualités que constituent l'indépendance d'esprit, l'authenticité et la liberté de dire les choses lorsqu'elles doivent être dites. Les journalistes et le Québec perdent quelqu'un de grand», de constater M. Saulnier.

La SSJB-M

Attaché politique et directeur du cabinet de l'ex-ministre, Jean Dorion, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, affirme que Gérard Godin fut l'une de leurs figures de proue les plus généreuses et les plus attachantes. Il a rappelé sa contribution à la défense du français et au rapprochement interculturel, deux objectifs partagés par la SSJB-M.

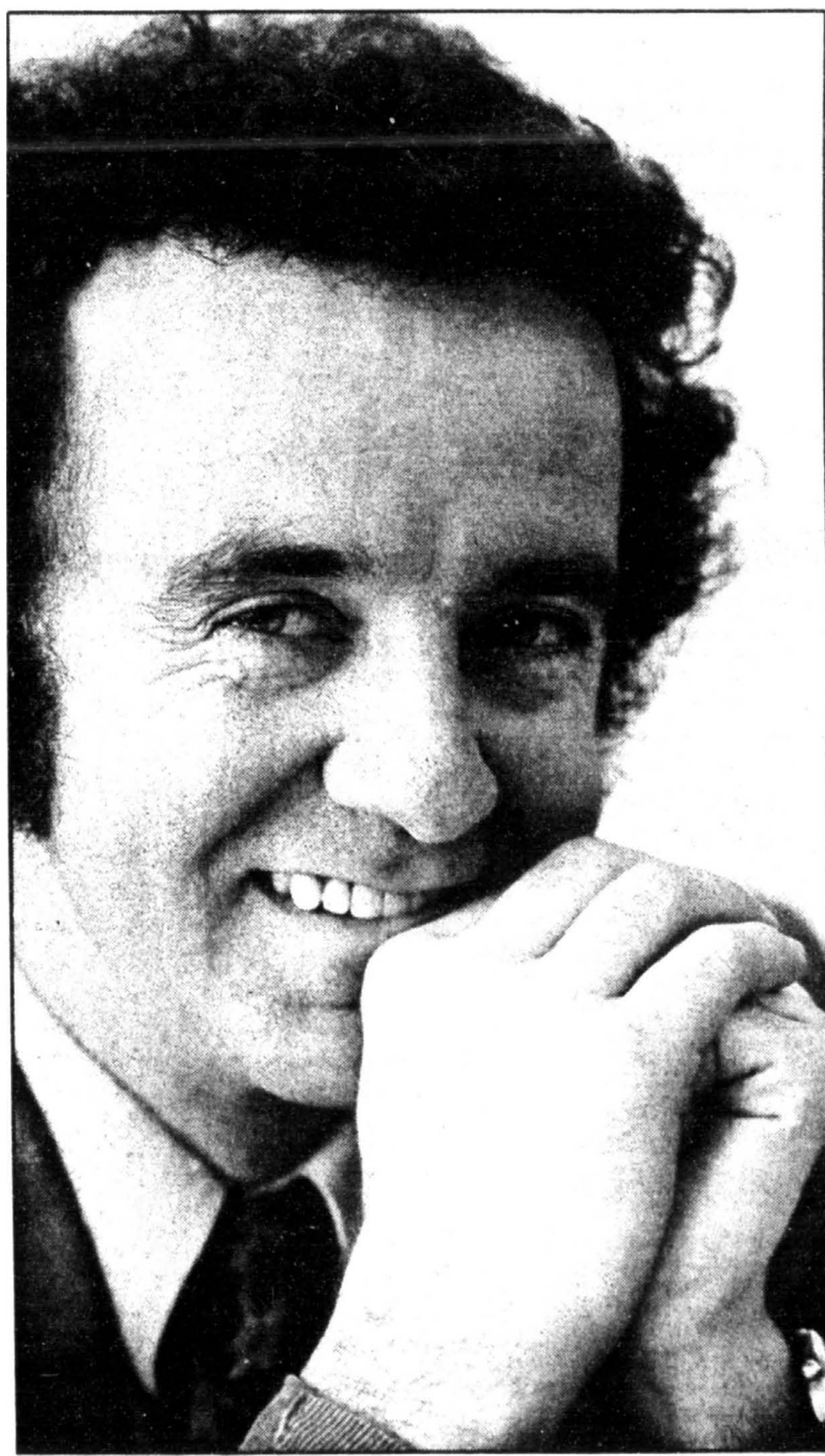


PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Généreux, cultivé, courageux et épris de liberté

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Homme de culture, d'une grande générosité et d'un courage peu commun, un être épris de liberté...

C'est ainsi que les membres du cabinet Parizeau achevaient d'imaginer le souvenir laissé par leur ex-collègue et ami Gérard Godin, quand le vice-premier ministre Bernard Landry s'est amené dans le hall du «bunker» pour rendre hommage au disparu, offrir ses condoléances à la famille et signifier que «certains drapeaux seront mis en berne pour souligner ce deuil majeur, non seulement pour le gouvernement de l'État du Québec et son assemblée nationale mais pour l'ensemble de notre société».

Le premier ministre Jacques Parizeau, en vacances dans le Sud jusqu'en fin de semaine, s'est empressé, aussitôt prévenu, d'envoyer un télégramme de sympathie à la femme du défunt, M^{me} Pauline Julien.

«C'est avec consternation que j'ai appris aujourd'hui la triste nouvelle du décès de votre époux et de mon cher ami Gérard Godin. En ce moment de deuil, je tiens à vous assurer de ma plus vive sympathie», écrit M. Parizeau.

«Le Québec, poursuit-il, perd un de ses meilleurs hommes. A travers toutes les fonctions qu'il aura exercées, que ce soit

en tant que poète, écrivain, journaliste, député ou ministre, ce sont d'abord ses qualités de coeur qui m'auront marqué. Gérard Godin était d'une générosité sans bornes et cela accompagnait chacun de ses gestes.»

Le premier ministre dit espérer que les Québécois seront nombreux à perpétuer l'oeuvre entreprise par Gérard Godin (ex-ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration dans le cabinet Lévesque) «de conquérir le coeur des nouveaux Québécois et de les accueillir parmi nous».

Bernard Landry, un ami de longue date, a voulu souligner que Gérard Godin était «la preuve vivante que la culture, au sens profond du terme, est un élément irremplaçable de qualité de la vie humaine individuelle, de qualité de la vie des peuples et des nations. Comme tous, il insiste sur l'application acharnée avec laquelle l'ex-député de Mercier, de 1976 à 1994, s'est employé à accueillir et intégrer les arrivants à la société québécoise».

Le leader parlementaire du gouvernement, le ministre Guy Chevrette, se rappelle de Godin journaliste au *départ Québec-Presse* (1969 à 1974), «alors que j'étais syndicaliste».

«Et j'ai vu Godin dans sa réhabilitation, après sa première opération. J'ai vu ce bonhomme-là réapprendre à parler en arpentant un terrain de golf — je m'en rappellerai toute ma vie — en Gaspésie»,

dit-il, décrivant son ex-collègue comme «un homme sensible, un homme de culture, un homme de lettres, un bonhomme qui aura marqué l'histoire du Québec à sa façon et qui aura vécu aussi les injustices du système pour avoir été emprisonné en vertu de la loi des mesures de guerre (1970)».

«C'était un grand Québécois qui croyait en la capacité du Québec et des Québécois de s'assumer eux-mêmes», ajoute M. Chevrette, qui se rappelle la fameuse déclaration du député qui avait ébranlé le Parti québécois, mettant en cause le leadership de Pierre Marc Johnson et conduisant à l'éviction de ce dernier, en 1987.

«C'est avec tristesse et beaucoup de douleur que nous avons appris le décès de cet extraordinaire bonhomme, qui a réussi à tout mettre en oeuvre pour essayer de vaincre la maladie. Ça nous a touché tous, exprime François Gendron, ministre des Ressources naturelles».

Jeanne Blackburn, ministre de la Sécurité du revenu et de la condition féminine, estime qu'il était «un penseur chez nous». «C'était un homme d'une grande intégrité et d'une pureté morale (...) Je m'estime heureuse d'être parmi les personnes qui ont eu l'occasion de le fréquenter», dit-elle.

Le ministre de l'Environnement, Jacques Brassard, souligne que s'il faut signaler cette perte sur le plan politique, «sur le plan culturel, sur le plan de la

littérature québécoise, c'est aussi une très grande perte».

«Il ne faut pas oublier que si Gérard Godin était un homme politique d'envergure, très apprécié dans son milieu, c'était aussi un grand poète québécois, un humaniste et un homme de grande culture», souligne M. Brassard.

«C'est un homme qui assumait le Québec dans beaucoup d'aspects (...) C'était un poète, mais c'était surtout un gars épris de liberté. Je pense qu'il était fondamentalement un homme libre», relate le ministre de l'Éducation, Jean Garon, qui a été voisin de Godin plusieurs années, dans le conseil des ministres de René Lévesque et de Pierre Marc Johnson. Il rappelle que M. Godin s'intéressait beaucoup à l'origine des mots, dans toutes les langues.

La ministre de l'Emploi et de la concertation, Louise Harel, loue le fait qu'il avait su susciter auprès des communautés culturelles «le sentiment profond qu'elles pouvaient avoir confiance en lui».

Michel Bourdon, député de Pointe-aux-Trembles, qui était très proche de Gérard Godin, a été fortement secoué, «même si on s'y attendait».

«Ça me fait penser au poème de Ruteboeuf: 'Que sont mes amis devenus, que j'avais de si près tenus et tant aimés?' Je me rappelle que René Lévesque l'avait déjà récité devant Gérard.»

Montréal et les bleus

Comme ils l'ont fait pour la Fête du Canada et celle du Travail, les cols bleus de Montréal ont souligné l'Action de Grâce en refusant de se présenter au travail. Cette troisième mini-grève du zèle a été ponctuée de quelques déversements de déchets dans les rues de la métropole. Le week-end a aussi été marqué par quelques actes de vandalisme, dont l'origine demeure pour le moment inconnue.



Les frasques des cols bleus font tellement partie du paysage que l'on est tenté de hausser les épaules en se disant : bof, encore eux... Ce serait une erreur.

Car chaque fois que, d'une manière ou d'une autre, les cols bleus déchargent leur hargne en s'en prenant au bien public, est une fois de trop. Et tout porte à croire que celle-ci n'était pas la dernière.

La récente vague d'absentéisme tire bien à sa fin. C'est au cours de ces trois longs week-ends que l'employeur municipal a procédé à la « récupération salariale » imposée par la loi 102.

Comme les autres employés municipaux de la province, les cols bleus sont donc finalement passés à la caisse. Ils y ont été en maugréant et, comme c'est leur habitude, en manifestant leur hargne par des gestes, disons, pas très tendres à l'endroit du bien public.

Mais, même si le train de récupération est passé, ce n'est pas

encore le beau fixe entre la Ville et ses « bleus ». La question continue de se poser : « what's next » ? Les négociations avec le syndicat, dont la convention collective arrive à échéance le 31 décembre, sont maintenant officiellement arrêtées. Point de rupture : Montréal a refusé de suspendre les procédures d'arbitrage concernant deux affaires de congédiement pour agression physique contre un contremaitre.

En absence de tout dialogue, le conflit se déplacera, au cours des prochaines semaines, devant les tribunaux. Les absents de septembre et ceux du dernier week-end ayant bravé une ordonnance du Conseil des services essentiels, la Ville a entrepris de les poursuivre pour outrage au tribunal. Le syndicat va en Cour pour contester cette démarche.

D'autre part, Montréal veut refiler au syndicat la facture de ses moyens de pression, y compris le coût de la main-d'oeuvre à laquelle elle a dû recourir pour nettoyer la ville, lundi dernier.

Une demande d'ordonnance de réparation doit être entendue à cet effet, la semaine prochaine, devant le Conseil des services essentiels.

Bref, la Ville a clairement opté pour la voie judiciaire, dans l'espoir qu'en s'y engageant avant fermeté, elle parviendra à mater les cols bleus.

Cette stratégie a-t-elle des chances de venir à bout d'un syndicat sans scrupule, qui se fait un point d'honneur de protéger des membres reconnus coupables de violence, et dont le ta-

bleau de chasse des dernières années affiche plusieurs actes de vandalisme et des incendies criminels ?

A moyen terme, peut-être bien que oui. Mais le duel judiciaire, selon la tournure qu'il va prendre, risque aussi d'exacerber les tensions, de conduire à de nouvelles escarmouches. Lesquelles entraîneront de nouvelles poursuites. Etc...

Jusqu'où la Ville veut-elle tester sa stratégie ? Où situe-t-elle son seuil de tolérance, au-delà duquel elle réclamera une intervention de Québec ? Ce sont là des questions qu'il faudra un jour ou l'autre se poser.

Mais d'ici là, même si le bras-de-fer engagé avec les cols bleus risque de provoquer un nouvel engrenage d'affrontements, c'est un pari qui vaut la peine d'être tenté.

Car l'apparente détermination de la Ville à ne laisser passer aucune action qui se tourne contre les Montréalais finira peut-être par faire comprendre aux syndiqués que la violence syndicale les dessert. Que c'est une méthode « jurassique » qui ne soulève aucune sympathie parmi une population qui, pour une large part, serait très heureuse d'un job à la Ville...

Le message se rendra peut-être aussi à la centrale syndicale à laquelle appartiennent les cols bleus, en l'occurrence la FTQ, qui aurait tout intérêt à tenter de neutraliser les têtes brûlées dont les actions irréflechies finissent par écorcher le mouvement syndical dans son ensemble.

Agnès GRUDA

La tentation

Chaque changement de gouvernement amène son lot de départs, de déplacements et de remplacements. En une seule semaine, nous avons ainsi assisté à la démission de l'ex-député libéral Reed Scowen, qui était délégué du Québec à New-York et à la conversion à la souveraineté d'un autre libéral, l'ex-ministre Gérard Latulippe, qui pourra ainsi conserver son poste de délégué à Bruxelles.



Ce processus est non seulement inévitable, il est, dans bien des cas, souhaitable, si on n'oublie pas en cours de route les principes élémentaires qui doivent guider le gouvernement dans ces nominations. Le problème qu'il se pose, c'est de savoir quand le réaménagement se transforme en purge, quand les exigences de la saine gestion deviennent des abus partisans, quand l'intérêt public cède le pas aux intérêts politiques.

Cette prudence élémentaire n'exclut pas que le gouvernement Parizeau puisse choisir ses collaborateurs en fonction de critères politiques ou idéologiques. Quand les citoyens choisissent de changer de gouvernement, ils s'attendent à ce que la nouvelle équipe fasse les choses différemment : ces nouvelles priorités ou ces nouvelles façons de gérer l'État peuvent difficilement se matérialiser sans changements de personnel.

Il est normal que le gouvernement du Parti québécois veuille se départir des héritages les plus partisans du gouvernement précédent, comme ce fut le cas pour Reed Scowen. Il sera également normal qu'il choisisse des sous-ministres-clé qui soient sur la même longueur d'onde et qui ne se sentent pas compromis politiquement. C'est un problème qu'a connu le premier gouvernement conservateur de Brian Mulroney, paralysé par une fonction publique viscéralement libérale.

Enfin, la taille de l'appareil d'État et sa complexité introduisent de nouvelles contraintes. Si les politiciens passent et les fonctionnaires restent, le danger est grand que le contrôle des affaires publiques échappe de plus en plus aux élus et que les bureaucrates détiennent le contrôle réel de l'État.

Mais il y a des limites à ne pas dépasser, notamment du côté des sociétés d'État et des organismes publics, où les changements doivent respecter l'autonomie essentielle de ces organisations. C'est, par exemple, le cas d'une rumeur persistante voulant que le gouvernement Parizeau exige le départ de Richard Drouin, le patron d'Hydro-Québec. Si la rumeur se concrétise, ce serait un cas où les exigences de la saine gestion ont cédé le pas aux considérations politiques, parce que M. Drouin, dont le mandat prendra fin dans un peu moins de trois ans, a géré la société d'État avec efficacité, et dans le respect d'une mission qui fait l'objet d'un consensus au Québec. C'est le genre de départ qui crée des ruptures et qui compromet la continuité essentielle dans la gestion des affaires de l'État.

Pour éviter ces risques de débordement, il y a un principe qui peut servir de guide, c'est celui qui veut que les hauts fonctionnaires, ou les dirigeants d'organismes publics, sont, comme le terme anglais le dit si bien, des serveurs publics, qui sont là pour servir les citoyens et non pas pour servir un parti politique.

Alain DUBUC

Quand il est mort le poète !

Sans égard aux clivages politiques, c'est tout le Québec qui est aujourd'hui en deuil de Gerald Godin. Car, bien plus qu'un ex-député et ministre dont le dévouement ne s'est jamais démenti, c'est d'abord et avant tout un poète qu'on enterre.



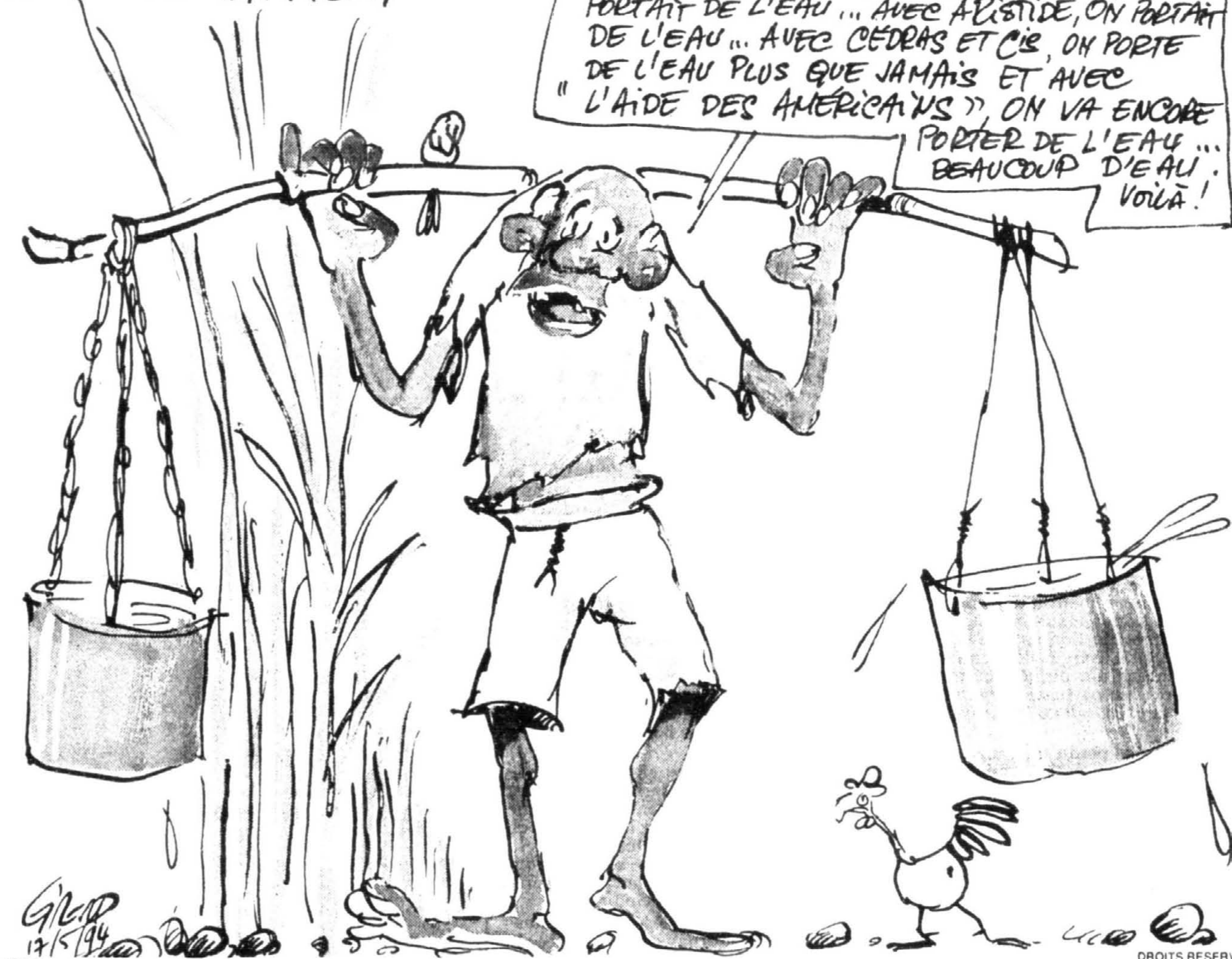
Et, pour toute société un peu attentive à son âme, la perte d'un poète est toujours un appauvrissement collectif. A plus forte raison lorsque ce dernier a réussi la difficile jonction entre son art et un engagement concret au service des siens.

A cet égard, Gerald Godin aura été à la fois un prophète et un rassembleur. Un prophète au sens propre du terme, c'est-à-dire un interprète qui appréhende la réalité invisible des choses pour la rendre accessible à ceux qui acceptent de l'entendre. Mais aussi, dans le sens de témoin de l'impérieuse nécessité pour tous ses compatriotes de s'ouvrir aux multiples façons d'être Québécois aujourd'hui. L'attachement que lui vouaient ses électeurs de toutes origines ethniques dans une circonscription fortement cosmopolite illustre bien la capacité qu'il avait de transcender les différences sociales et culturelles pour atteindre le niveau d'humanité où politique et poésie peuvent se rejoindre dans une même quête de la Vérité et de la Beauté.

C'est là la vraie réussite de Gerald Godin et sans doute le souvenir qu'il voudrait qu'on garde de lui. Quand il est mort, le poète, son étoile cesse peut-être de briller. Mais non sans avoir laissé un supplément d'âme à ceux qui l'ont connu. Et, à ce point de vue, tous les Québécois peuvent aujourd'hui lui dire merci.

Pierre GRAVEL

LE PEUPLE HAÏTIEN



La boîte aux lettres

Des fleurs !

J'ai trouvé votre section B-Plus du samedi 1er octobre des plus intéressantes à lire.

M. Marcel Adam, dans son article intitulé « Parizeau renie son mandat... », a touché juste. Oui, c'est un abus de pouvoir, car gagner le référendum est devenu sa priorité.

Je fus aussi choquée du retrait du drapeau canadien du Salon Rouge de l'Assemblée nationale. Le drapeau québécois fut déjà piétiné et cela avait fait la une de tous les médias. Aujourd'hui, on retire le drapeau canadien : c'est plus poli, mais le message est le même. Le Canada reconnaît pas ! De tels gestes créent-ils de l'emploi ou de la méfiance ?

Dieu merci, des intellectuels comme vous, monsieur Adam, sont aux aguets des faits et gestes de notre nouveau patriarche québécois et de ses ouailles dans leur sainte mission de gagner le référendum à tout prix.

Ceux qui auront été dupes, comme moi, ont dit si bien, croire que la mission première des députés était d'offrir un bon gouvernement commencent-ils déjà à s'en mordre les pouces. Espérons que le référendum aura lieu le plus tôt possible.

Renée FECTEAU
Westmount

Appel à Lucien Bouchard

Monsieur Lucien Bouchard,
Chef de l'opposition officielle

Il y a deux semaines, lors du XIVe Congrès mondial de gynécologie et d'obstétrique, des médecins et divers représentants de l'Organisation mondiale de la santé soulignaient que des millions de jeunes filles de 7 à 22 ans sont victimes de l'excision dans le monde.

Actuellement, cette mutilation de jeunes femmes se fait aussi au Ca-

nada. Le ministre canadien de la Justice, monsieur Allan Rock, a fait savoir, ce printemps, que le Code criminel ne serait pas modifié pour interdire l'excision. Cette pratique dégradante consiste à mutiler les organes génitaux des femmes.

Pourtant, d'autres pays, comme la France, la Suède et la Grande-Bretagne, ont déjà légiféré sur cette question. En plus, le Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme en avait fait la demande pour faire cesser une telle boucherie au Canada.

En tant que Chef de l'opposition officielle, je compte sur vous et sur votre diligence pour faire en sorte qu'on interdise la pratique de l'excision au Canada. En tant que société qui se respecte, il est immoral d'être complice d'une telle atrocité. Le gouvernement du Canada soulève l'indignation, car nous nous retrouvons au même rang que les pays barbares sur cette question.

Veillez faire en sorte de corriger immédiatement cette situation afin qu'on interdise la pratique de l'excision des femmes au Canada.

Ginette DÉRY
Laval-des-Rapides

Conflit dans le hockey : oui, au bon sens !

Au nom de mes amis qui, comme moi, ont joué au hockey et aiment le hockey, permettez qu'on partage avec vous quelques réflexions. Nous croyons que c'est vous, les propriétaires, qui disposez de la carte maîtresse pour une solution durable à la crise actuelle dans la Ligue nationale de hockey.

Il s'agit de vous laisser guider par le souci du bien commun dans une société où nous sommes interdépendants et solidaires les uns des autres. Vous n'ignorez pas que la majeure partie de la population gagne des salaires relativement faibles, qu'un grand nombre de citoyens sont en chômage ou sur le bien-être social. Dans ce contexte global, il

apparaît évident que les sommes d'argent versées aux joueurs professionnels sont socialement inacceptables.

Mais, n'est-ce pas vous, les propriétaires, qui avez gâté les joueurs en leur offrant de très gros salaires pour les attirer ou les garder dans vos équipes ? En conséquence, c'est à vous qu'incombe maintenant la responsabilité de trouver une heureuse solution à la présente situation qui se vit sur le dos des petites gens, du bon peuple plutôt pauvre, peuple qui aime son sport national. Tous ont le goût de vous dire : des salaires raisonnables et généreux, oui. Des salaires exorbitants, NON !

Quel propriétaire courageux et éclairé aura assez de vision pour dire à ses pairs : établissons entre nous un accord ferme et clair, en toute honnêteté et confiance mutuelle, afin de fixer une fois pour toutes, de façon équitable, les salaires maxima et minima à respecter strictement, quitte à indexer ces salaires chaque année, compte tenu du coût de la vie ?

Ce faisant, joueurs et propriétaires gagneront la faveur du grand public et contribueront à la construction d'un meilleur climat social où chacun est appelé à faire sa part pour le sain épanouissement de tous.

Maurice BELIVEAU
Montréal

Un débat sur la mauvaise question

J'ai regardé, récemment, l'émission « Droit de parole » au sujet du refus de la direction de l'école Louis-Riel d'accepter un enfant portant le hidjab. Ce refus était, selon les représentants de l'école, fondé sur un code vestimentaire que les partenaires de l'institution s'étaient donné unaniment.

Le débat s'est immédiatement orienté sur une critique de l'Islam et, en particulier, de l'aile intégriste de cette religion ainsi que sur le sort réservé aux femmes dans les pays islamiques. Le représentant de la Li-

gue des droits et libertés a pour sa part statué que l'étudiante avait le droit de porter le hidjab à l'école Louis-Riel, puisque ce droit n'entraînait aucune conséquence négative sur l'institution. Il a omis d'amener le débat sur la véritable question : lorsque le droit individuel s'oppose au droit collectif d'une communauté, quelle liberté doit être privilégiée ? Quels principes généraux doivent orienter la réflexion ?

Les représentants de la Ligue des droits et libertés semblent donner un appui inconditionnel aux libertés individuelles et sacrifier régulièrement les libertés collectives. C'est l'impression que j'ai conservée après les affrontements entre les Américains et la Sûreté du Québec, il y a quelques années.

Les droits individuels ne sont pas tous égaux ; ainsi, le droit à la vie prime le droit à l'éducation et le droit à l'éducation prime le droit de porter le hidjab. De la même façon, les droits collectifs ne sont pas tous égaux ; ainsi, la liberté d'expression prime le droit d'une collectivité à se donner un code vestimentaire. Souvent, le respect d'un droit individuel entraînera le sacrifice d'un droit collectif et le respect d'un droit collectif entraînera le sacrifice d'un droit individuel. Dans le cas présent, le droit d'un individu à porter le hidjab entraînerait le sacrifice du droit d'une collectivité d'adopter un code vestimentaire déterminé. Cependant, l'accès à l'éducation de cette étudiante n'est nullement compromis puisqu'elle dispose de solutions de rechange.

Les droits individuels et collectifs se comparent mal. Si le droit d'adopter un code vestimentaire à l'école Louis-Riel entraînerait une perte du droit à l'éducation d'un individu, le choix serait simple. Cependant, lorsque les droits sont « comparables » dans leur primauté, les options dépendent d'un choix de société : est-ce que nous voulons une société qui favorise le droit de l'individu ou le droit de la collectivité ?

Paul E. LEFORT
Rigaud

OPINIONS

Il ne faudrait pas confondre constitution et environnement

MICHEL BÉLANGER
et FRANKLIN GERTLER

Les auteurs sont respectivement président et vice-président du Centre québécois du droit de l'environnement.

Le gouvernement fédéral vient d'annoncer la mise en vigueur, dès janvier 1995, de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, adoptée il y a plus de deux ans. Lors de son adoption, cette initiative avait suscité plusieurs réactions négatives de la part de Québécois inquiets de voir une nouvelle « ingérence » fédérale dans les compétences provinciales et une menace de voir le développement économique du Québec « infodé » à l'autorité fédérale. Dans le contexte politique actuel, il convient de discuter du fond de l'affaire, c'est-à-dire l'apport de cette nouvelle législation aux efforts de protection de l'environnement au Québec, ainsi que l'accès public à la justice environnementale.

Cette discussion au fond à jusqu'à maintenant été trop souvent handicapée par la confusion entre les enjeux environnementaux et les questions constitutionnelles. Nous croyons qu'il est primordial de faire la distinction entre ces enjeux pour pouvoir se prononcer sur les mérites de la Loi fédérale.

La Loi fédérale s'inscrit dans le cadre constitutionnel actuel, c'est-à-dire dans une structure fédérale où chaque ordre de gouvernement à des pouvoirs et des responsabilités en matière d'environnement, en fonction de ses champs de

compétence exclusifs ou partagés. Dans ce contexte constitutionnel, non seulement chacun a le pouvoir d'évaluer les impacts environnementaux des projets affectant ses domaines de compétence mais il en a le devoir.

Du point de vue environnemental, le premier devoir est d'effectuer une évaluation environnementale complète, ouverte, accessible aux citoyens et aux groupes de protection de l'environnement, et dont le promoteur et les gouvernements devront tenir compte. C'est sur cette base que toute initiative des pouvoirs publics en cette matière doit être jugée.

À cet égard, la nouvelle Loi ainsi que ses règlements d'application ne sont pas parfaits. Par exemple, les décisions fédérales quant à l'exportation de l'énergie, (à savoir le pétrole, le gaz ou l'électricité), ainsi qu'à l'importation et l'exportation des matériaux et déchets rétroactifs échapperont à l'évaluation environnementale. Nous nous inquiétons également du fait que les décisions quant à l'exploitation des ressources marines, notamment au niveau des licences d'exploitation des pêcheurs, secteur actuellement en crise, n'y seront pas assujetties. Par contre, au delà de l'évaluation de projets en vertu de la nouvelle Loi, le gouvernement fédéral s'engage à l'élaboration d'un processus d'évaluation environnementale de ses politiques et de ses programmes gouvernementaux.

Il est à noter que contrairement au régime actuellement en vigueur au Québec, la Loi assurera du financement au soutien des intervenants publics dans le proces-

sus d'évaluation ainsi que l'évaluation environnementale des grands projets industriels telles les papeteries et les alumineries. Le pouvoir de réglementer et de dépenser du gouvernement fédéral, tant qu'il existe, emporte la nécessité de faire des évaluations environnementales au niveau fédéral. Il ne s'agit pas de savoir si un niveau de gouvernement qui subventionne ou réglemente un projet doit s'abstenir d'agir parce que l'autre niveau de gouvernement a aussi des domaines de compétence touchés par le projet. Il ne s'agit pas non plus « d'occuper le terrain » puisque, de toute façon, certaines évaluations environnementales doivent, à cause de la constitution, être menées par le gouvernement fédéral ou conjointement par les deux paliers de gouvernement.

Ainsi, on a critiqué l'approche préconisée par la Loi qui permet au gouvernement fédéral d'assujettir à sa procédure d'évaluation les projets faisant l'objet d'un permis ou d'une autorisation. Elle fut présentée comme une tentative d'élargissement des compétences fédérales en la matière. Pourtant, non seulement cette façon de faire a été jugée acceptable par la Cour suprême, mais elle représente un des seuls moyens de rendre la procédure fédérale cohérente, efficace et prévisible. Au surplus, cette approche ne permet pas au fédéral d'exercer son pouvoir de réglementation dans des champs de compétence qui relèvent exclusivement du Québec.

Il apparaît donc que ce qui dérange vraiment plusieurs des opposants à la Loi fédérale, ce n'est

pas les nouvelles modalités mais l'exercice dans le cadre constitutionnel actuel. La confusion entre les enjeux constitutionnels et les enjeux environnementaux semble mener à un procès d'intention du gouvernement fédéral. On ne remet pas en question les procédures de la Loi mais les fondements même de la compétence fédérale. Pourtant les problèmes constitutionnels doivent être réglés sur le terrain constitutionnel, pas sur le dos d'une loi particulière. Et si l'intention du gouvernement fédéral n'était que de s'assurer que l'évaluation environnementale des projets relevant de sa compétence soit bien faite?

Lorsque les deux niveaux de gouvernement sont concernés, on a réussi dans le passé à organiser la tenue d'évaluations environnementales conjointes. En pareilles circonstances, il faut d'abord et avant tout que cette procédure soit complète, harmonieuse, ouverte et impartiale, ce que la Loi fédérale permet expressément de plusieurs façons.

Si on aborde la question de l'évaluation environnementale par le biais du miroir déformant des enjeux constitutionnels, on compromet des mesures urgentes de protection de l'environnement comme celles proposées dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Par ailleurs, dans la perspective du référendum à venir, il est temps pour tous les intervenants du milieu environnemental d'amorcer une réflexion en profondeur sur les enjeux constitutionnels en utilisant comme guide leurs préoccupations de citoyen et leur engagement envers l'environnement.



Lysiane Gagnon

New York, de A à T

ÉROGARE : Déjà, à La Guardia, le sentiment d'être ailleurs : la foule des voyageurs est plus nombreuse, plus pressée, plus diversifiée qu'à Montréal, plus noire, plus juive, plus hispanophone... New York, ville de minorités. Plein d'énergie dans l'air. Bonheur et excitation. Hélas, à peine dépassée la sécurité, une odeur de vieille graisse vous prend à la gorge: Roy Rodgers'Steerburger.

CENTRAL PARK : L'oasis gigantesque dessinée par Olmsted, le même qui a fait les plans du mont Royal. Les bruits s'atténuent, le soleil filtre à travers les arbres encore feuillus... Mais on est loin de la nature sauvage. À chaque détour, s'offre l'humanité, dans sa prodigieuse diversité.

DANSE : New York regorge d'extraordinaires salles de danse latine : les plus grandes ont plusieurs bars et plusieurs orchestres ; les « latinos » y vont en famille, seuls ou par couples, boivent peu et dansent divinement, vieux et jeunes, gros et minces confondus dans un même rythme.

ENJOY : La formule rituelle du vendeur ou du serveur. L'équivalent de « Bon appétit ».

FOLIE : Bouley, rue Duane. Peut-être le meilleur restaurant français de ce côté-ci de l'océan. Génie français et imagination américaine, savoir-faire classique et produits locaux de saison. Service quelconque, clientèle bruyante et décor lourdaud, mais dans l'assiette c'est le paradis. 75 \$ pour un superbe menu à sept services.

FOLIE BIS : L'apéro au Rainbow Bar, dans Rockefeller Center. Voir aussi la belle salle Art Deco du restaurant attenant.

GREENWICH VILLAGE : Finie depuis longtemps, la bohème. Tout le quartier est dominé par la New York University. Un gros quartier étudiant, Cambridge (Boston) en moins preppy. Les galeries d'avant-garde et les boutiques amusantes sont au sud de Houston — à SoHo (qui veut justement dire South of Houston), dans le Lower East side et à Tribeca.

HOTELS : Choisir un hôtel qui offre des rabais pour le weekend.

HYGIÈNE : Les toilettes de restaurants ont encore la détestable habitude d'afficher un règlement municipal... incontrôlable : « Employees must wash their hands before returning to work ». Comme si ça ne devait pas aller de soi ! Du coup, le visiteur se met à échauffer toutes sortes de scénarios dégoutants qui ne lui seraient jamais venus à l'esprit sans ce rappel de mauvais goût. Contre-productif.

LANGUE : À la compagnie de téléphone — l'équivalent de Bell — le message enregistré est bilingue. Anglais-espagnol. Amérespana... Non pas la Mère Espagne, mais l'autre partie du continent — immigrants, étudiants, touristes, gens d'affaires... New York, carrefour inter-américain.

METROPOLITAN MUSEUM : Expressionnisme (Willem de Kooning) et impressionnisme. Les origines de l'impressionnisme, une démonstration un peu laborieuse valant quand même le détour.

MOMA : Au Musée d'Art moderne, Cy Twombly — serait-ce un Tremblay créolisé ? Action painting, gribouillis et doodles, craie blanche et tableau noir et — vers la fin, les chaudes couleurs de la patrie d'adoption de cet heureux homme qui partage son temps entre Rome, Bassano et Gaeta. Faire halte dans le joli jardin du Musée, en compagnie du Balzac de Rodin et de la chèvre de Picasso.

NOIRS : Sur une plage asphaltée de Central Park, une dizaine de jeunes Noirs font des pirouettes dangereuses (un faux pas et ils se fracassent le crâne) pour amuser les badauds. Des sous tombent dans la casquette retournée. L'avenir ? Quel avenir ? Tous les *role models* du jeune mâle noir ont basculé l'un après l'autre. Mike Tyson, Magic Johnson, Clarence Thomas, O. J. Simpson...

NOIRS BIS : L'autre réalité, la bourgeoisie noire qui fait son chemin partout, dans les médias, l'université, le Droit, les affaires... Bars, restaurants, yuppies beaux, grands et ateliers habillés comme des princes : toute une culture, plus expressive, plus flamboyante que la vieille culture *wasp* de Manhattan.

ODEURS : Toujours l'odeur de New York, celle des bagels croustillants sortant tout chauds des chariots des vendeurs ambulants. Cette odeur-là, et la fumée qui s'échappe des entrailles de la ville, nuages gris sortant par bouffées des bouches d'aération et roulant sur l'asphalte...

PROMENADES : New York, ville d'action, se prête mal à la flânerie. D'un canyon à l'autre, trop souvent écrasé par des tours interchangeables, le piéton cherche vainement ou accrocher son regard. Pas de cafés, peu de petits parcs... Heureusement, beaucoup de rues transversales ont gardé leurs belles maisons de pierres grises ou brunes.

PROPRETE : Au nord de Greenwich, New York est plus propre qu'auparavant — souvent même beaucoup plus que Montréal. Inquiétant... pour nous.

RESTAURANTS : Il y a le pire et le meilleur, et presque rien entre les deux. Bistrot « français », trattorias, sushi bars poussent comme des champignons. Le look est là, mais dans l'assiette c'est autre chose. Impossible de se fier aux critiques affichées aux devantures, même celles du New York Times et du New York Magazine, encore moins celles du Zagat, faites par des consommateurs « ordinaires ». Tout est toujours trop gros : les verres, les portions, les superlatifs de la pub ou des critiques...

SAMMY'S : rue Chrystie, dans le Lower East side, l'ancien quartier des immigrants juifs. Pour les braves : un plat de foie haché arrosé de graisse de poulet, un steak si consistant qu'il pend en dehors de l'assiette. Pour les petites natures : cornichons marinés, *latkes* et purée d'aubergines. Le patron a trois chaînes d'or au cou. Au-delà de la vulgarité. Et la musique yiddish pour l'émotion.

SÉCURITÉ : Éviter le métro le soir ; ne pas trainer à pied dans Central Park et le Lower East side à la fin de l'après-midi. Éviter les randonnées à l'aveugle dans les quartiers périphériques et les rues peu animées. Midtown, les grandes avenues et le quartier des théâtres, très patrouillés par la police, sont sûrs même le soir. En cas de doute, prendre un taxi : il vous en coûtera trois fois moins qu'à Montréal.

SHOPPING : Oubliez ça, notre misérable dollar ne fait pas le poids. Ce qui ne coûte pas cher, on l'a à Montréal pour moins cher, et le reste est trop cher.

TAXIS : L'exception qui confirme la règle. En dehors des heures de pointe, on peut traverser presque toute la ville du nord au sud pour moins de dix dollars. Seul problème, trois chauffeurs sur quatre ne connaissent pas la ville... ou ne comprennent pas l'anglais.

THÉÂTRE : Hélas raté « Three Tall Women », mais vu Perestroïka, de la trilogie « Angels in America ». Epopée (un peu trop) ambitieuse sur l'histoire américaine, le sida, la tolérance, l'amour et le pardon. Se veut iconoclaste mais c'est très *premier degré* et ça se termine dans un infâme préchi-précha. À voir pour la formidable mise en scène et les acteurs merveilleux, et pour la scène où le fantôme d'Ethel Rosenberg récite la prière des morts au chevet de Roy Cohn, le procureur de l'abominable Joe McCarthy. On pleure. Une fois le *kadish* terminé, elle enchaine, sur le même ton : « You son of a bitch. » On rit. L'essence même du théâtre, la tragi-comédie : rire et pleurer à la fois.

Le voile islamique ou le refus de s'intégrer à la société québécoise

LEILA BENSALÉM

L'auteure est enseignante à l'école Saint-Luc.

On a trop souvent abordé, ces derniers jours, la réalité du voile islamique en ne faisant qu'effleurer pour ne pas dire évacuer la dynamique d'intégration de ce phénomène à la société québécoise.

La question fondamentale que je me pose est la suivante : notre société doit-elle tolérer de porter en son sein une idéologie si éloignée de tous les principes pour lesquels nous nous sommes toujours battus : égalité des sexes, intégrité physique et droits fondamentaux ?

Cette question n'a rien de futile ou de folklorique ; elle est cruciale dans la mesure où elle peut remettre en question la définition même de notre identité sociale et culturelle.

Revenons-en au voile et à ce qu'il représente. Cela n'a rien à voir avec un banal carré de tissu qui, lui, ne dérange personne (cf sondage sur le port du voile). Nous parlons ici de la condition faite aux femmes dans les sociétés islamiques.

Au-delà de cette symbolique réductrice et rabaisante, c'est toute une histoire d'esclavage et d'oppression qui a muselé la femme musulmane depuis des temps immémoriaux. Le plus surprenant, c'est de retrouver de telles pratiques à l'intérieur même de nos murs.

Il y a actuellement, à Montréal et en banlieue, particulièrement à Brossard, des familles musulmanes qui occupent un espace où l'on est en territoire iranien, égyptien, maghrébin, pakistanais, etc... avec tout ce que cela comporte comme attitudes visant à réduire les femmes à de simples gardiennes du foyer, bonnes à procréer et, surtout, à obéir à leur maître. Elles ont peur de briser le mur du silence qui les entoure et sont réduites à mener ici la même existence qu'elles menaient dans leur pays d'origine.

À cet effet, le témoignage apporté par madame Bouchard, à l'émission « Droit de parole » du 23 septembre dernier, a été tout à fait édifiant. En tant qu'infirmière à l'emploi du CLSC Champlain, de Brossard, elle a pu côtoyer la misère psychologique dans laquelle ces femmes sont plongées. Vivant à l'ombre de leur époux, dans un état de dépendance totale, sans emploi ni amies, elles constituent des proies faciles pour les intégristes de tout acabit qui rayonnent dans ces quartiers à forte densité immigrante.

L'implication du CLSC dans ces dossiers est ressentie comme une ingérence et, à ce moment-là, les portes se referment. Très souvent, même quand elles n'y sont pas contraintes par l'autorité masculine de la maison, ces femmes n'osent s'aventurer à l'extérieur qu'en portant leur voile, condition « sine qua non » pour affirmer leur identité et surtout leur



Des élèves de l'école musulmane de NDG à la mosquée.

différence face aux femmes occidentales qui représentent un très mauvais exemple à suivre !

Quel service rend-on à ces communautés quand on leur propose « des accommodements raisonnables » ? A-t-on jamais essayé de les intégrer à la société québécoise à travers des mécanismes appropriés ? Est-ce une attitude saine et constructive que d'émigrer et de continuer à vivre en ghetto, à l'écart de la société d'accueil ?

Quels sont exactement les enjeux qui se cachent derrière le port du voile ? Eh bien, n'en déplaise à certains Musulmans qui se veulent bien informés, il ne s'agit aucunement d'un précepte coranique. C'est plutôt une prescription tirée du « Hadith » ou Sunna qui constitue ce que l'on appelle la « parole » ou la « tradition » du Prophète. Il est certain que ces indications ont force de loi auprès de la communauté musulmane. Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres concernant la confusion quant à la provenance et à l'intégration de préceptes religieux musulmans.

Mais pourquoi certains membres de cette communauté tiennent-ils mordicus à ce que ce précepte-là vienne absolument du Coran ? Évidemment, pour donner plus de poids à leur revendication... De quel droit oserait-on interdire une tenue vestimentaire

prescrite par le Coran ?... Je sens émerger du fond de ma conscience de vagues relents de têtes mises à prix !

La mascarade a atteint son paroxysme quand la communauté musulmane a fortement protesté contre la décision de l'école Louis-Riel de ne pas accepter l'élève Emilie Ouimet vêtue d'un voile et ceci, dans le cadre du respect du code vestimentaire de cette école. Pendant ce temps, les enseignantes québécoises sont obligées de porter un voile à leur lieu de travail, à l'école Musulmane de Montréal qui, soit dit en passant, est financée par les deniers des contribuables québécois.

Comment de telles pratiques, que je qualifierais d'odieuses, peuvent-elles avoir cours ici, chez nous au Québec, en 1994 ? Et, ironie du sort, ces mêmes personnes veulent nous donner des leçons de tolérance et d'ouverture aux autres !!

Dans le même ordre d'idées, le voile n'est qu'une des nombreuses composantes de l'identité islamique. Celle-ci se manifeste aussi par la polygamie, le pouvoir inaliénable des hommes sur les femmes dans la cellule familiale, le malaise ou le refus face à la mixité, les demandes de dispense de certains cours à l'école (musique, éducation physique), l'excision... Certaines de ces pratiques sont

carrément incompatibles avec notre Code civil et même avec notre Code criminel.

L'excision, cette pratique barbare qui consiste à mutiler les organes génitaux des petites filles, remonte à la période antéislamique. Elle est encore en usage dans certains pays musulmans ou à forte densité musulmane. L'immigration venant de ces pays a apporté avec elle cette coutume que l'on retrouve de plus en plus en Amérique du Nord et en Europe. Il y a, là aussi, un vide juridique : la société d'accueil se demande encore comment gérer de telles situations. Et pourtant, on peut réellement parler d'anachronisme, de modes de vie diamétralement opposés et parfois même de pratiques illégales ou criminelles. Reste à savoir qui doit s'adapter à l'autre ? (...)

Que l'on ne soit pas dupe, toutes ces manœuvres visent à établir leurs propres modes de fonctionnement basés sur une idéologie fascisante et totalitaire. C'est pour cela qu'on peut parler actuellement, sans être alarmiste, de l'existence d'une « Internationale Intégriste » qui cherche à étendre ses ramifications un peu partout dans le monde.

J'appelle les Québécois à la vigilance et à la fermeté, car une politique faite « d'accommodements raisonnables » ne peut mener qu'à l'éclatement et au morcellement de notre société. L'apparition du voile n'est que l'infime pointe d'un iceberg qui renferme une infinité de surprises pour nous... Les tergiversations et les tiédeurs dans des dossiers comme celui-ci, qui touchent directement l'intégration des immigrants, ne font qu'envoyer des messages biaisés, sans assises solides et stables. Dans peu de temps, ces terrains-là, où les Québécois n'osent pas s'aventurer, seront occupés par des revendications et des abus de toutes sortes.

À travers une telle dynamique, la société québécoise ne sera plus vécue à travers une communauté de destins mais à travers un ensemble chaotique et disparate de citoyens qui se côtoient sans rien partager. (...)

J'espère que le gouvernement de M. Parizeau et particulièrement certains ministères comme l'Éducation ou l'Immigration et les Communautés culturelles sauront où se situent les véritables droits du peuple québécois. J'espère qu'ils n'accepteront pas que des filles soient des citoyennes de seconde zone dans nos écoles, lieu par excellence de l'apprentissage de l'égalité des droits. J'espère qu'ils prendront des décisions éclairées qui visent d'abord et avant tout à protéger les Québécois dans leur réalité culturelle et linguistique. Car, en effet, si des paramètres clairs sont établis pour les nouveaux arrivants, leur intégration se fera de manière harmonieuse et enrichissante. Leur présence sera vécue de façon positive par les Québécois de souche qui ne se sentiront plus lésés ou envahis.

POLITIQUE

Jean-Talon : la Cour d'appel rejette la requête de la candidate péquiste

KATIA GAGNON
de la Presse Canadienne

QUÉBEC

Le juge Claude Bisson, de la Cour d'appel du Québec, a rejeté hier la requête en appel de Diane Lavallée, candidate péquiste dans le comté de Jean-Talon.

Il la prive ainsi d'une victoire au profit de la libérale Margaret Delisle.

Au départ, le dépouillement judiciaire dans le comté de Jean-Talon avait donné Mme Delisle

victorieuse avec 25 voix d'avance.

Les avocats de Diane Lavallée avaient toutefois décidé d'en appeler de la décision du juge François Godbout.

Celui-ci avait déclaré valide une boîte de scrutin où les talons étaient restés attachés aux bulletins de vote.

Le juge Bisson est venu confirmer la décision de son collègue hier, faisant primer le principe du droit de vote sur celui du secret du vote.

« Il est certain que les 182

électeurs de la section de vote 53 ont voulu voter et voulu voter valablement.

« Ce n'est que par une inadvertance malheureuse que les talons n'ont pas été détachés des bulletins », écrit-il.

« Je pense que doit prévaloir le principe de base du droit à un vote valide », souligne-t-il.

Le magistrat a également pris en compte le fait que le numéro du talon ne permet nullement d'identifier l'électeur, à la suite d'une modification de la loi électorale survenue en 1980.

Mercredi soupçonne Québec de se livrer à un exercice de relations publiques

PHILIPPE CANTIN
LAC DELAGE

Si le Canada est divisible, le Québec l'est tout autant. Voilà la base sur laquelle Ovide Mercredi, le chef de l'Assemblée des premières nations, amorce les relations entre les autochtones et le gouvernement du Québec.

« Ce nouveau gouvernement pourrait représenter un agent de changement dans l'ensemble du Canada au plan de la reconnaissance de nos droits », a déclaré M. Mercredi, hier. Mais pour cela, ses propositions doivent être faites sincèrement et non pas dans l'espoir d'augmenter ses appuis en vue du référendum.

« Il est possible que la stratégie du Parti québécois soit de donner l'impression d'être de grands amis des Amérindiens, puisque ce dossier préoccupe plusieurs Québécois et risque d'influencer leur décision le jour du vote. À mon avis, et je peux me tromper, leurs propositions sont davantage un exercice de relations publiques qu'une offre véritable. »

M. Mercredi a émis cette opinion à l'issue de la deuxième journée de la réunion des nations amérindiennes du Québec et du Labrador, tenue au Lac Delage, au nord de Québec. Celle-ci devrait prendre fin aujourd'hui, par le dévoilement d'une déclaration commune contenant des « principes généraux » sur les intérêts et les préoccupations des nations autochtones face au nouveau contexte politique québécois. Des membres de plusieurs nations, dont le Cri Matthew Coon-Come, qui a participé aux discussions d'hier après avoir raté la séance de mardi, le Mohawk Billy Two Rivers et le Montagnais Ghislain Picard, ont travaillé à sa rédaction en soirée.

M. Picard, porte-parole de l'Assemblée des premières nations au Québec, a annoncé deux autres initiatives. D'abord, la formation d'un comité régional chargé de prendre le pouls des événements menant à l'éventuel référendum sur la souveraineté. Ensuite, la venue, sans doute à Québec, de tous les chefs des nations amérindiennes du Canada afin de les mettre au courant des développements politiques au Québec.

Conflit

La semaine dernière, David Cliche, le porte-parole du gou-



Ovide Mercredi et le chef huron Max Gros-Louis

vernement sur les questions autochtones, a annoncé son désir de conclure une entente avec les Attikameks-Montagnais, fondée sur la co-gestion et le partage de redevances sur les ressources naturelles. Dans son esprit, cette entente pourrait être étendue à toutes les nations autochtones.

Or, il est clair que ce projet est accueilli avec scepticisme par plusieurs nations, qui estiment leurs droits menacés par une éventuelle souveraineté du Québec. Matthew Coon-Come, le chef du grand conseil des Cris, l'a clairement indiqué hier.

« Il existe un net conflit à propos de la propriété de nos terres. Le Québec soutient qu'elles lui appartiennent ; nous, on dit que ce n'est pas le cas. Le projet souverainiste nous inquiète puisqu'il remet en cause notre statut et nos droits. »

Lors de son passage à Washington le 19 septembre dernier, M. Coon-Come a provoqué de nombreuses réactions en réclamant la protection des États-Unis contre la « violence » qu'un éventuel Québec souverain pourrait utiliser contre les Cris. M. Coon-Come n'a pas été ébranlé par les critiques et prépare d'autres discours à l'étranger.

« Je ne suis pas ici pour plaire aux séparatistes, a-t-il expliqué. Nous livrons une bataille pour la reconnaissance internationale. Si c'est correct pour Parizeau et Bouchard d'émettre leurs idées à

l'étranger, pourquoi ne pourrions-nous pas agir de la même façon ? Nous sommes les seuls qui pouvons défendre nos droits. »

M. Coon-Come espère que le gouvernement du Québec posera un geste de « bonne foi » envers sa nation. « On n'a pas à attendre un référendum sur la souveraineté pour respecter la convention de la Baie James, a-t-il dit. Je suis prêt à discuter de ce dossier avec Jacques Parizeau. Le financement du service policier, les infrastructures et l'habitation font partie de nos préoccupations. »

M. Coon-Come, à l'instar de M. Mercredi, a répété sa crainte de l'utilisation de la force à l'endroit de certaines nations autochtones dans un éventuel Québec souverain. Les deux hommes justifient leur appréhension en interprétant des dépositions effectuées lors de la commission Bélanger-Campeau, à propos du contrôle de l'ensemble du territoire québécois par l'État. Leur méfiance à l'endroit du gouvernement Parizeau demeure donc très grande.

D'autre part, les chefs amérindiens ont demandé hier au gouvernement fédéral de suspendre les vols d'exercices effectués à basse altitude dans le nord du Québec et au Labrador, par les réactifs de pays membres de l'OTAN. Ils exigent aussi de connaître l'opinion de Parizeau et Bouchard à ce sujet.

★ JOUEZ
POUR GAGNER...

LOTOPOMPIER94
25 TIRAGES À LA TÉLÉ!

Si vous découvrez 3 roues, au plus de gagner** 50 \$, vous pouvez faire tourner la roue à la télé. À gagner: des automobiles Côté de Chrysler, des vols au Mexique, des lots de 3 000 \$ et 1 000 \$ et des lots en nature d'achat de 1 000 \$. Regardez les tirages à l'Association Les Chasseurs, à compter du 3 octobre 1994, à 19h30, à la SRC.

LA FONDATION DES POMPIERS POUR LES GRANDS BRÛLÉS

Découvrez 3 lots instantanés à gratter en plus. À gagner: 3 automobiles Côté de Chrysler, des vols au Mexique de 1 000 \$, 100 \$, 10 \$, 2 \$, 1 \$, et des lots d'achat de 1 000 \$ et 100 \$ de nos commerçants.

LOTS INSTANTANÉS À GRATTER

PROTECTION INC.

CONSEIL: Prenez l'habitude de changer les piles de votre récepteur au moment de vos échanges / toujours en possession de 2 piles neuves.

2 \$

AXEP COCOSA SRC

...MAIS SURTOUT
POUR AIDER!

Billets en vente auprès des pompiers, et des marchands Axep et Jean Coutu.
Les fonds recueillis serviront au financement de la recherche et à l'achat d'équipement pour soigner les grands brûlés du Québec.

Licence no 23103-94

Peut-on aimer une femme de quarante ans

QUAND ON A VINGT ANS DE MOINS ?

Chez Régine. À la fin des années cinquante, au Québec, un jeune homme à peine sorti de l'adolescence tombe amoureux d'une femme de vingt ans son aînée. Une histoire qui risque de coûter cher aux amoureux.

Combien de fois faut-il mourir d'amour avant d'apprendre à aimer ?

MOURIR D'AMOUR:
une série passionnante.

MOURIR D'AMOUR
Ce soir 19h30



Radio Québec

OUVREZ, VOUS VERREZ.

POLITIQUE

Chrétien prédit « beaucoup de troubles » en cas de victoire du PQ au référendum

PAUL ROY

■ Jean Chrétien prédit « beaucoup de trouble » si Jacques Parizeau gagne le référendum qu'il a promis de tenir.

« Si on perd, on va avoir beaucoup de trouble », a-t-il dit à la journaliste Anne-Marie Dusault, qui l'interrogeait hier dans le cadre de l'émission Pour tout dire, à Radio-Québec.

« Comment ça va se passer après ? Moi, je ne le sais pas. Le premier ministre a une constitution à respecter et il n'y a aucun mécanisme dans la constitution qui permet la séparation de quelque partie du territoire canadien. »

M. Chrétien ne va toutefois pas jusqu'à affirmer que la séparation du Québec du reste du Canada serait illégitime.

Il choisit plutôt d'ignorer la menace : « Je n'envisage pas ce désagréable scénario qui va causer beaucoup de trouble », martèle-t-il.

Interrogé par des journalistes à sa sortie du studio de télévision, il a de nouveau refusé de préciser ses intentions advenant une défaite fédéraliste à un référendum. Se disant un adepte de la pensée positive (positive thinker), il a dit préférer se concentrer sur des scénarios de victoire.

« Il n'y a pas de plan B parce que ça n'arrivera pas ! »

Plus tôt cette semaine, le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, avait prédit qu'une victoire du non au référendum inciterait le gouvernement fédéral à envahir les juridictions provinciales, provoquant un « terrible ressac » au Québec.

Nenni, réplique Jean Chrétien : « Ça ne changera pas mon attitude du tout. »

Cette victoire, il compte d'ailleurs la décrocher sans consentir de changement constitutionnel. « Les Français ont eu 17 constitutions en 170 ans et les Anglais n'ont jamais eu de constitution. Et après 170 ans, les Français et les Anglais ont à peu près le même niveau de vie... »

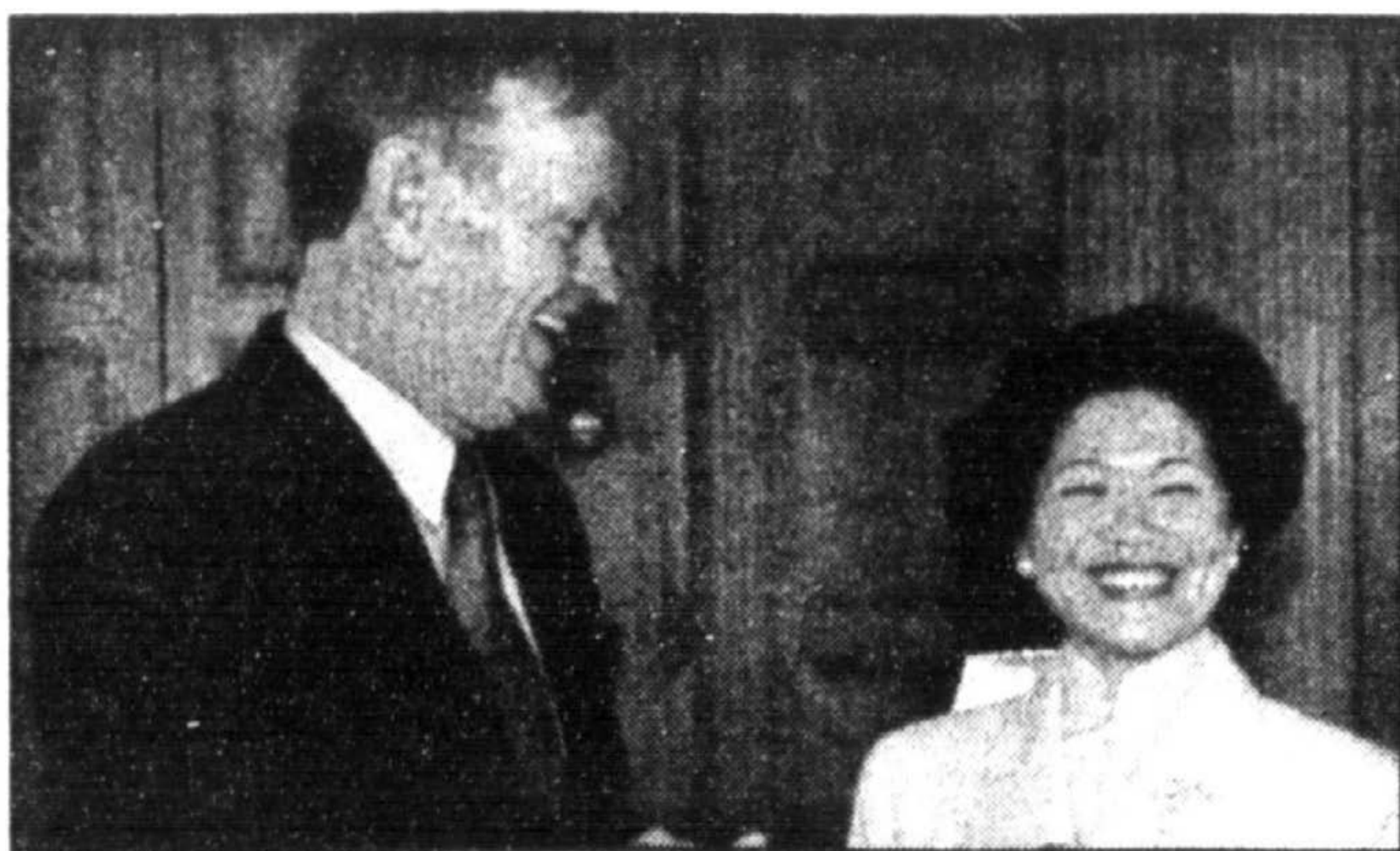


PHOTO CP
Jean Chrétien a reçu hier à Ottawa la secrétaire principale du gouvernement de Hong Kong, Mme Anson Chan.

S'il refuse de bouger sur le front constitutionnel, Jean Chrétien refuse tout autant de se définir comme partisan du statu quo. « Le statu quo, c'est quoi ? » demande-t-il. « C'est connu qu'on veut des changements : prenez le document de M. Axworthy, c'est une réforme majeure, c'est pas le statu quo ! »

M. Chrétien faisait allusion au livre vert sur la sécurité sociale déposé la semaine dernière par son ministre au Développement des ressources humaines Lloyd Axworthy. Le document, décrit par plusieurs gouvernements

provinciaux, dont celui du Québec, propose notamment de réduire les coûts des services sociaux au Canada.

Peu après la sortie du projet Axworthy, la semaine dernière, un quotidien torontois avait estimé à sept milliards de dollars les économies visées. Hier, M. Chrétien n'a ni confirmé ni infirmé cette estimation, se bornant à vanter les mérites d'un programme visant à redonner leur dignité à des travailleurs pour qui le chômage est devenu un mode de vie.

Pourquoi a-t-il tant attendu

avant de rembourser au Québec les dépenses encourues lors du référendum de 1992 sur l'accord de Charlottetown ? Parce qu'il est prudent : « Trente-quatre millions, c'est pas mes dollars à moi, j'ai pris mes précautions. »

M. Chrétien espère toujours que Jacques Parizeau reviendra sur sa décision et l'accompagnera en Chine, le mois prochain, comme se sont engagés à le faire les neuf autres premiers ministres provinciaux. Quoi qu'il en soit, il n'est toujours pas question d'admettre un substitut, fut-il le ministre des Affaires intergouvernementales Bernard Landry, au sein de ce « Team Canada » politique.

Et les empiètements fédéraux dans les champs de compétence provinciaux ? « Ce n'est pas parce que c'est fait au Québec que c'est mieux fait que par Ottawa », répond M. Chrétien. Il en donne pour preuve que le référendum de 1992, administré par le gouvernement fédéral dans les neuf autres provinces, a coûté 40 p. cent moins cher per capita qu'au Québec, où il s'est déroulé sous la responsabilité du gouvernement provincial.

Est-ce à dire qu'Ottawa est plus compétent que Québec ? Pas nécessairement, répond modestement M. Chrétien, évoquant de possibles économies d'échelles : « C'est peut-être comme acheter au détail ou en gros... »

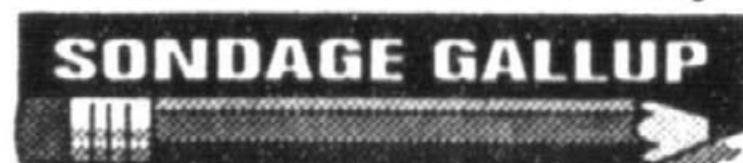
Le PLC bat le record de popularité de Trudeau 61 % des Canadiens l'appuient

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse

OTTAWA

■ Le premier ministre Jean Chrétien est plus populaire auprès de l'électorat canadien que ne l'était Pierre Elliott Trudeau après la crise d'Octobre en 1970.

Le plus récent sondage Gallup indique que M. Chrétien recueillerait 61 p. cent des intentions de vote si de très hy-



pothétiques élections avaient lieu maintenant, battant ainsi le record établi par un premier ministre fédéral. Il était détenu par M. Trudeau, avec 59 p. cent, depuis décembre 1970.

Le record absolu appartient cependant aux conservateurs, qui avaient obtenu un score de 62 p. cent en septembre 1983, alors que le parti de Brian Mulroney était dans l'opposition et que M. Trudeau détenait encore le pouvoir.

Le PC est maintenant, comme on le sait, rendu bien bas, ne recueillant plus que 11 p. cent au Canada et 4 p. cent au Québec. Les forces fédéra-

listes du Québec se regroupent sous la houlette libérale, qui obtient 45 p. cent, score encore inférieur, indique Gallup, à celui du « séparatiste » Bloc québécois (49 p. cent).

Cette concentration des appuis du Bloc lui permet de tenir tête à l'échelle pan-canadienne tant aux conservateurs qu'au Reform Party, qui est également à 11 p. cent.

Le niveau de popularité de M. Chrétien atteint des sommets en Ontario, province qui profite le plus du régime fédéral canadien, et dans les Maritimes, qui reçoivent proportionnellement le plus d'argent du gouvernement central, avec des scores respectifs de 70 et 73 p. cent.

Le Reform Party, qui tiendra un congrès au cours du week-end à Ottawa, recueille 28 p. cent dans les Prairies contre 50 p. cent pour les libéraux. Le NPD demeure quantité négligeable avec 4 p. cent à l'échelle canadienne.

Le sondage mensuel de la maison torontoise, qui s'entête à ne publier qu'en anglais les résultats de ses recherches, a été effectué du 3 au 8 octobre, après la victoire du Parti québécois. Le projet de réforme des programmes sociaux du gouvernement Chrétien a été rendu public le 5.

Au tour de Martin d'être sous les projecteurs

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse

OTTAWA

■ Élu il y a près d'un an en promettant de créer des emplois, le gouvernement Chrétien s'apprête à dire comment il y parviendra.

Si Lloyd Axworthy était sur la sellette depuis une semaine avec sa réforme des programmes sociaux, le ministre des Finances Paul Martin attirera les projecteurs au cours des jours qui viennent alors qu'il exposera les vues du gouvernement sur l'emploi et les finances publiques.

Il discutera d'abord, ce soir et demain, avec ses homologues des provinces, des dettes et déficits des onze gouvernements, lors de rencontres à huis-clos qui se tiendront à Toronto.

Lundi, devant le comité des finances des Communes, M. Martin exposera « les grandes orientations du programme de croissance économique et de création d'emplois du gouvernement ».

Le lendemain, également à Ottawa, il présentera « une mise à jour de la situation économique et financière du Canada ». M. Martin en traitera lors des rencontres avec ses homologues provinciaux dans la Ville-Reine, qui porteront également sur l'intégration des taxes de vente.

Le ministre des Finances du Québec, Jean Campeau, y participera. Il entend, a-t-il fait savoir dans un communiqué, « faire valoir la position du Québec sur les sujets qui seront inscrits à l'ordre du jour et défendre les intérêts des entreprises québécoises ». Son cabinet a refusé d'en dire plus.

On sait que l'Ontario a proposé que les provinces cèdent à Ottawa leurs taxes de vente — sauf l'Alberta, qui n'en impose pas — en échange d'une augmentation de la part des impôts sur le revenu qu'elles reçoivent. Le gouvernement fédéral pourrait intégrer, en quelque sorte, les taxes de vente provinciales à sa TPS.

Nul doute que des ministres provinciaux voudront parler de la réforme des programmes sociaux avec M. Martin, qui veut économiser 7,5 milliards en cinq ans à ce chapitre.

Les deux exposés de la semaine prochaine à Ottawa amorceront le processus de consultation publique mené dans le cadre de la préparation du prochain budget. Le ministre fera notamment connaître « l'étendue des mesures requises pour atteindre les objectifs budgétaires du gouvernement ». Il a notamment promis que le budget qu'il présentera au printemps de 1996 prévoiera un déficit de l'ordre de 25 milliards contre 40 cette année.



Bruny Surin, champion du monde en salle, 60 m

Panorama de Vancouver - Colombie-Britannique

NOUS PASSONS SALUER NOS VOISINS DE VANCOUVER SANS DÉTOUR.

À compter du 30 octobre, l'autre bout du pays vous paraîtra plus près que jamais grâce à notre nouvelle liaison quotidienne Montréal-Vancouver sans escale. Départ tous les matins à 9h30

dans le confort d'un Airbus A320. Nous vous déposons ensuite aux pieds du Pacifique

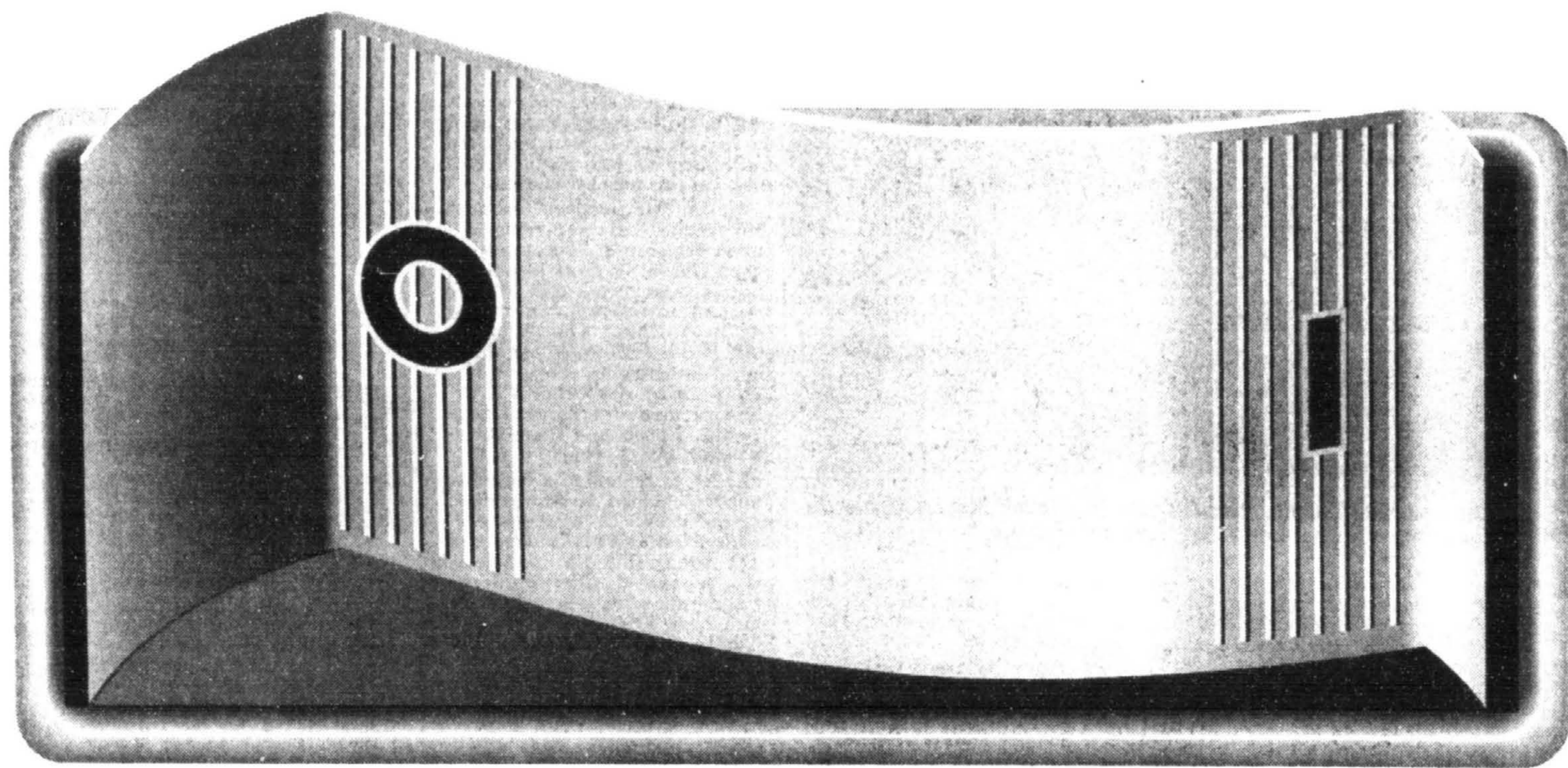
frais et dispos pour vaquer à vos affaires. Ou pour repartir de plus belle vers l'une de nos sept destinations en Asie.

Canadian

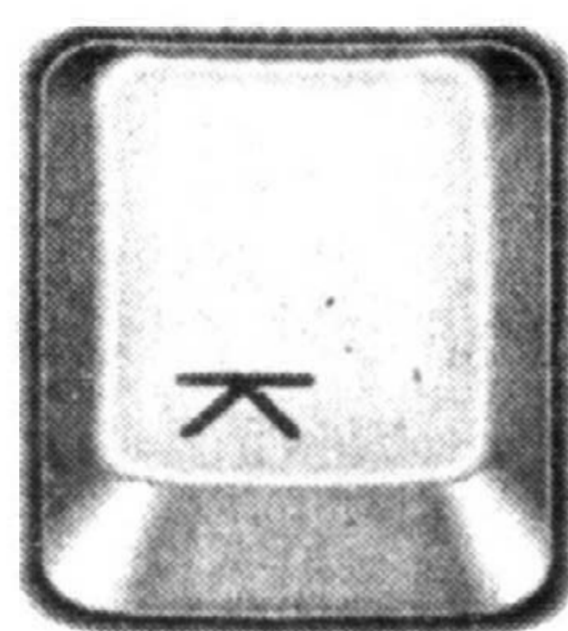
LA VOLONTÉ D'ALLER ENCORE PLUS LOIN

Canadian est une marque déposée des Lignes aériennes Canadian International Inc.

Nouveau bureau au centre-ville de Montréal.



**C'EST
OUVERT!**



ENTREZ

**DANS LA NOUVELLE ÈRE DELL
D'EXPERTISE ET DE SERVICE
APRÈS-VENTE.**

Avec son nouveau siège social pour le Québec établi au cœur de Montréal, Dell Computer Corporation se rapproche encore plus de ses clients corporatifs. En effet, l'industrie privée et les gouvernements peuvent désormais bénéficier plus facilement que jamais de l'expertise de Dell pour tous leurs besoins informatiques. Qu'il s'agisse de nos ordinateurs de bureau Performance et Dimension, de nos portatifs primés Latitude ou de notre gamme de serveurs en constante évolution, vous pouvez toujours compter sur le service de soutien technique hors pair de Dell.

C'est grâce à la compréhension précise des besoins de nos clients que nous nous sommes placés, en seulement 10 ans, parmi les 5 plus grands fabricants d'ordinateurs au monde. Nous affichons d'ailleurs un chiffre d'affaires dépassant les 3 \$ milliards.

Chez Dell, on est vraiment d'affaires quand il s'agit d'être à l'écoute des besoins de nos clients.

**ON EST PLUS PROCHE
POUR ÊTRE ENCORE PLUS PRÈS.**

740, rue Notre-Dame ouest
bureau 1230
Montréal (Québec)
H3C 3X6
Tél. : (514) 861-3355
Fax : (514) 861-0567

SANS FRAIS : 1 800 387-5754



DELL MC

POLITIQUE

Thiessen : réduire le déficit pour prémunir le pays contre l'instabilité politique

Presse Canadienne
HALIFAX

■ Les gouvernements doivent contrôler leurs déficits afin d'atténuer la crainte de l'inflation, réduire les taux d'intérêt et rendre le Canada moins vulnérable à l'instabilité politique, affirme le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gordon Thiessen.

Dans le discours qu'il a prononcé hier, M. Thiessen s'est abstenu de faire directement mention du Québec et des nouveaux développements politiques qu'un prochain référendum sur la souveraineté pourrait engendrer.

Mais en conférence de presse, plus tard, il a été interrogé sur l'impact qu'un référendum aurait sur la capacité de la banque de maintenir des taux d'intérêt peu élevés et de contribuer à la croissance de l'économie.

« Franchement, c'est difficile à dire, parce que c'est complètement imbriqué avec les niveaux d'endettement.

« Si, par exemple, le Canada n'avait pas une grosse dette, alors le fait qu'il y ait de l'incertitude au Québec serait préoccupant au plan social, mais ce ne serait pas inquiétant financièrement pour des investisseurs.

« Ce n'est qu'à cause des niveaux élevés de la dette et du déficit que l'incertitude politique ajoute une cause de préoccupation. C'est presque impossible de les distinguer », a-t-il dit.

M. Thiessen a précisé qu'il n'a pas mentionné spécifiquement le Québec dans son discours pour ne pas laisser croire que l'incertitude entourant le statut politique du Québec était la seule menace à l'économie du pays.

« Fondamentalement, toute source de mauvaises nouvelles peut engendrer des problèmes lorsqu'on est en position vulnérable », a-t-il fait valoir.

Les ministres des Finances du Canada et des provinces se réunissent à Toronto aujourd'hui et vendredi pour parler de dette et de déficit.



Gordon Thiessen

M. Thiessen croit qu'il serait approprié pour la Banque du Canada de donner des conseils aux ministres au sujet de mesures fiscales particulières. Mais il estime que les gouvernements doivent mettre de l'ordre dans leur situation fiscale. « Nous ne pouvons plus tolérer une situation où notre dette continue de grimper par rapport au produit intérieur brut. »

La hausse des taux d'intérêt affecte certaines dépenses, particulièrement l'achat de gros articles comme des maisons et des voitures. Mais M. Thiessen, optimiste, est d'avis que l'économie est bien partie, en dépit des augmentations des taux.

Le faible taux d'inflation, des quelques dernières années est à la source de cet optimisme.

Le rythme de croissance a été de près de cinq pour cent en moyenne cette année, a-t-il relevé.

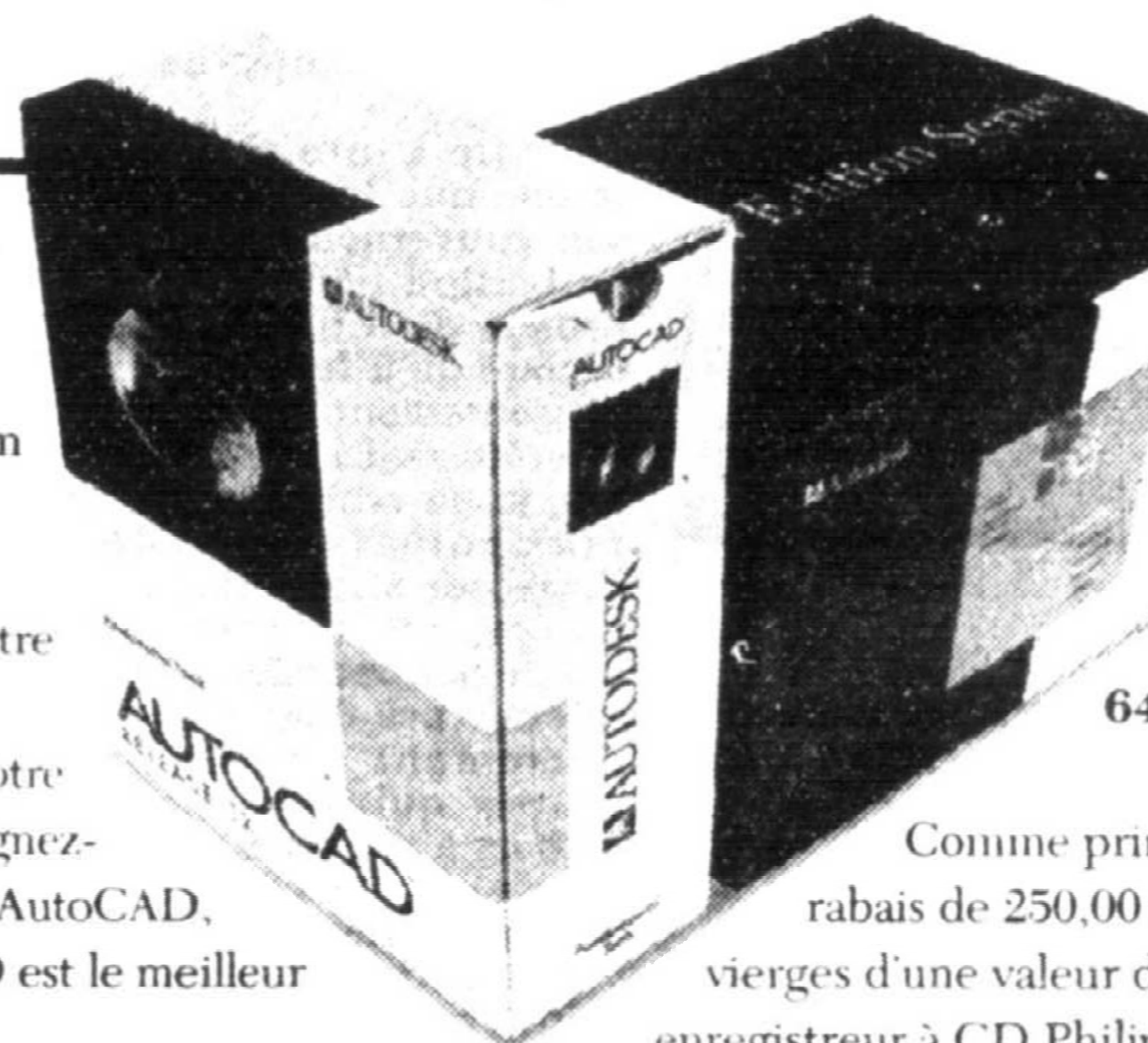
Et la banque centrale a la ferme intention de contenir l'inflation dans une fourchette de 1,5 à 3,5 pour cent, et d'essayer de la ramener à une fourchette de 1 à 3 pour cent entre 1995 et 1998.

UNE OFFRE SPÉCIALE DES CRÉATEURS D'AutoCAD®

UNITÉ DE CD-ROM À DOUBLE VITESSE MODÈLE CM207/10 PHILIPS* GRATUITE ET RABAIS DE 50 % SUR LA MISE À JOUR VERSION 13 À L'ACHAT DE LA VERSION 12 D'AutoCAD** OU DE N'IMPORTE QUELLE ÉDITION SPÉCIALE D'AUTODESK.

AutoCAD, le logiciel de CAO de référence de l'industrie dans le monde entier, offre le meilleur assortiment d'outils de conception et de dessin qui soit pour le PC. Plus de professionnels utilisent AutoCAD que n'importe quel autre logiciel de CAO.

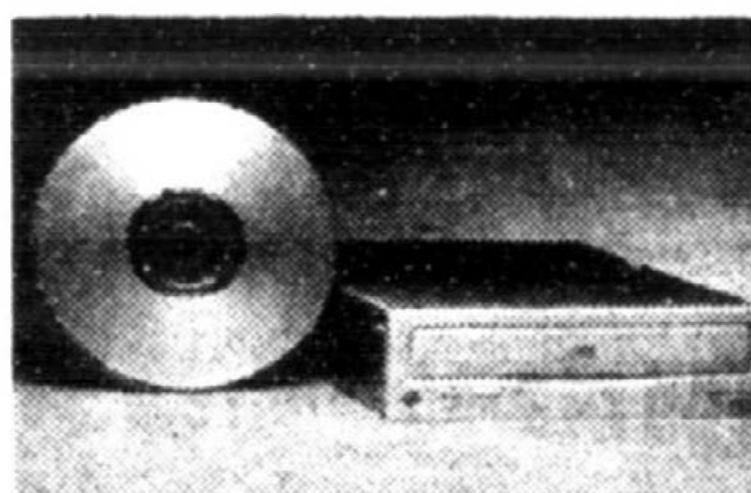
Voici l'occasion d'augmenter votre productivité et d'économiser. Rejoignez-vous aux millions d'utilisateurs d'AutoCAD, et découvrez pourquoi AutoCAD est le meilleur logiciel de CAO au monde.



Agissez maintenant pour profiter de cette offre sans précédent. Vous n'avez que jusqu'au 21 octobre 1994 pour obtenir cette grosse prime d'une valeur de 645,00 \$ (p.d.s.).

Comme prime supplémentaire, obtenez un rabais de 250,00 \$ du fabricant et 10 CD inscriptibles vierges d'une valeur de 740,00 \$ (p.d.s.) à l'achat d'un enregistreur à CD Philips.

Économisez sur des logiciels conçus pour satisfaire vos besoins, et obtenez une unité de CD-ROM gratuite*



SÉRIE D'ÉDITIONS SPÉCIALES FAITES VOTRE CHOIX :

- Édition d'architecture, d'ingénierie et de construction
- Édition de gestion d'aménagement
- Édition de cartographie
- Édition de conception mécanique
- Édition de modélisation surfacique mécanique
- Édition de conception industrielle

Cette offre est valide du 12 septembre au 21 octobre 1994. Les économies, exprimées en dollars canadiens, sont basées sur les prix de détail suggérés. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre d'Autodesk et n'est valide qu'au Canada. © Autodesk, Inc. Tous droits réservés Autodesk, le logo d'Autodesk et AutoCAD sont des marques de commerce déposées d'Autodesk, Inc. Les autres marques de commerce appartiennent à leurs détenteurs respectifs.

* L'unité de CD-ROM interne modèle CM207/10 Philips ne vient qu'avec une carte ISA. Les revendeurs peuvent vous faire payer les frais d'installation. Renseignez-vous auprès de votre revendeur. ** La mise à jour version 12 d'AutoCAD et les copies éducatives ne donnent pas droit à cette offre.

AU QUÉBEC, APPELÉZ LE REVENDEUR AGRÉÉ D'AUTOCAD DE VOTRE RÉGION :

- Calgah Computer Systems**
(514) 335-0405 Fax: (514) 335-6541
- Centre Canadien CAO/FAO**
(514) 848-1110 Fax: (514) 848-1879
- Data Terminal Mart**
(514) 765-3900 Fax: (514) 765-0820
- MKS Informatique**
(514) 332-4110 Fax: (514) 336-6043



Nous Achetons Les bijoux

Nous évaluons et achetons les bijoux de familles ou de personnes depuis plus de 20 ans. Nous sommes réputés pour offrir le meilleur prix et payer sur-le-champ. Que vous ayez un seul bijou ou toute une collection à offrir, venez en discuter avec nous.

Thompson & Whetstone Ltée. 289-9761
1117 rue Ste-Catherine O. bur. 900 Montréal

PRÉSENTATION SPÉCIALE



HARRY SERA LÀ POUR LA PRÉSENTATION DES TISSUS DE L'AUTOMNE 1994 POUR COMMANDES SPÉCIALES

J.P. TILFORD
BY SAMUELSON

À cette occasion, il n'y aura aucuns frais supplémentaires pour commandes spéciales.

Joignez-vous à Harry pour la présentation des tissus de l'automne 1994 pour commandes spéciales J.P. Tilford par Samuelson. Profitez des conseils du maître pour choisir complet, veston, blazer et pantalon. Et Harry veillera lui-même à ce que vous ayez ce qu'il vous faut. C'est là l'occasion de vous offrir un complet Tilford d'une élégance et d'un confort suprêmes, confectionné juste pour vous.

TISSUS POUR COMMANDES SPÉCIALES DE CHEMISES HABILLÉES J.P. TILFORD À PRIX SPÉCIAL

Il y aura aussi une excellente sélection de tissus en coton pour commandes spéciales de chemises habillées J.P. Tilford. Toute commande de trois chemises minimum à vos mesures, unies ou classiques, donnera droit au prix spécial de 99,50 \$ chacune.

Vendredi 14 octobre
De 10h00 à 21h00

FAIRVIEW POINTE CLAIRE
695-8921

Samedi 15 octobre
De 9h00 à 17h00

CENTRE ROCKLAND
735-6227

HARRY ROSEN

Donnez un coup de main au destin.

288-1261

Merci aux amis de Centraide qui ont défrayé les coûts de cette annonce.



POLITIQUE

L'Assemblée nationale ouvre le 29 novembre

La question de la Déclaration de souveraineté sera abordée dans le discours inaugural

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le conseil des ministres a adopté un décret par lequel l'Assemblée nationale est convoquée pour le mardi 29 novembre, avec discours inaugural suivi de la présentation d'un menu législatif dont on vaudra disposer avant Noël.

Bien qu'il n'ait pas été possible de connaître le contenu de ce menu, lequel n'a pas été discuté en profondeur au cabinet, on sait qu'il contiendra des projets de loi pour satisfaire à des engagements électoraux auxquels on n'aura pu répondre autrement, par décret par exemple.

La question de la déclaration solennelle de souveraineté sera quant à elle abordée dans le discours inaugural, a indiqué le leader parlementaire du gouvernement, Guy Chevrette, à l'issue de la séance d'hier du conseil des ministres. Soutenant que cette matière n'avait pas encore été discutée, M. Chevrette s'est refusé à préciser si la déclaration en soi serait alors énoncée ou s'il en serait simplement question.

Il n'a pas voulu parler non plus de la formation d'un éventuel comité de rédaction d'une constitution du Québec.

La loi électorale, notamment, sera modifiée par un projet de loi qui en proposera de nombreux amendements, le plus importants consistant à raccourcir l'étendue des campagnes électo-



Guy Chevrette

rales, la dernière ayant d'ailleurs été jugée beaucoup trop longue par tous ceux qui y ont patagé, politiques ou journalistes.

Cette réforme affectera la consultation référendaire.

« Je suis ministre responsable de la réforme électorale. Soyez assuré qu'il y aura dépôt d'un projet de loi. Est-ce que ce sera avant Noël ou après, je ne sais pas mais, moi, j'ai l'intention à la lumière de ce que nous avons

vécu et des remarques de tout le monde y compris de la presse en général, de proposer des amendements législatifs à la loi électorale », a indiqué M. Chevrette.

Le ministre du PQ ajoute qu'il a déjà rencontré le directeur général des élections, Pierre F. Côté, à ce propos, et qu'il convoquerait bientôt le comité consultatif sur la réforme électorale. « J'ai l'intention de soumettre des amendements très précis. Y en a un dont vous pouvez vous douter, la longueur des campagnes électorales, et ce que cela signifie en temps, en argent et en énergie. »

Invité à dire si, vu le peu de temps que la chambre siègera, son gouvernement aura recours au bâillon pour faire passer ses projets de loi, Guy Chevrette a déclaré qu'il fera plutôt appel au consentement de ses adversaires libéraux. « Là où il y a consensus, je ne crois pas que les libéraux soient assez bêtes pour s'opposer à la volonté des électeurs », a-t-il précisé, ajoutant que, « personnellement », il n'essaierait pas d'adopter « le comportement de nos prédécesseurs » qui, on le sait, on eu recours à plusieurs reprises à cette mesure d'exception en fin de sessions parlementaires.

Par ailleurs, le ministre de l'Environnement, Jacques Brassard, à qui Jacques Parizeau a confié le mandat de faire disparaître les BPC du Québec, a déclaré qu'il devait d'abord attendre le rapport que le BAPE est à confectionner, lequel devrait lui

être remis à la fin d'octobre au plus tard.

« Je vais en examiner rapidement les recommandations, mon ministère va produire l'analyse environnementale qui doit accompagner ces recommandations et, à partir de ce moment, il y aura prise de décision très rapide, d'ici à la fin de l'année sûrement. »

« Avant Noël, assure M. Brassard, je devrais être en mesure de présenter au conseil des ministres un décret pour décision. »

Le ministre ne sait pas encore si le Québec prendra part à la réunion du Conseil des ministres de l'Environnement, au début de novembre, la décision devant être prise en fonction de l'agenda.

Le ministre Brassard a aussi expliqué pourquoi le Québec se retirait des travaux de la table d'harmonisation des politiques d'évaluation environnementale, à laquelle participait depuis un an des fonctionnaires québécois.

« Comme la ministre fédérale Sheila Copps met en vigueur en janvier la loi C-13, qui fait en sorte que la procédure d'évaluation environnementale du fédéral va s'appliquer à presque tous les projets sur le territoire québécois, créant ainsi un chevauchement nouveau, un doublement de procédures, ça devient futile de continuer à discuter d'harmonisation dans les procédures environnementales », indique-t-il.

Réforme Axworthy : les étudiants menacent de faire la grève

Presse Canadienne
OTTAWA

La Fédération canadienne des étudiants menace de déclencher une grève nationale dès cet automne pour montrer son opposition aux propositions touchant la réforme de l'éducation post-secondaire.

Le président de la fédération Luc Caron estime que les propositions contenues dans le document de discussion sur la réforme sociale pénaliseraient les étudiants qui verraient leurs frais de scolarité doubler dans certains cas.

« On se dirige vers la privatisation des universités », a-t-il protesté.

Selon M. Caron, tout porte à croire qu'une grève de près de 500 000 étudiants sera déclenchée au même moment que le gouvernement tiendra des audiences publiques sur son projet de réforme cet automne. Une décision finale sera prise en novembre, a-t-il fait savoir.

Au Québec, la Fédération étudiante universitaire du Québec, s'est montrée plus prudente.

« Jusqu'à ce que le conseil d'administration ait pris une décision, ce n'est qu'une ru-

meur », a déclaré un porte-parole Gino Trifino.

De son côté, la présidente du Conseil des Canadiens, Maude Barlow, a accusé les libéraux d'avoir trompé les Canadiens en entreprenant une réforme sans précédent des programmes de sécurité sociale.

Selon Mme Barlow, nulle part n'est-il question d'une réforme en profondeur des programmes sociaux dans le livre rouge des promesses électorales des libéraux.

« Formulez vos propres propositions pour réformer le réseau de la sécurité sociale si vous n'aimez pas nos idées », a répondu hier le ministre des Ressources humaines, Lloyd Axworthy, au Conseil des Canadiens.

« Je trouve déplorable qu'une organisation nationale s'érige en arbitre de ce qui est ou n'est pas valable au Canada », a déclaré M. Axworthy à l'Université McGill.

Selon lui, le Conseil des Canadiens devrait plutôt étudier la situation financière d'Ottawa et l'urgence de développer les compétences de la population active, puis se joindre aux discussions en formulant des propositions constructives.

Jean Dorion devient délégué général du Québec à Tokyo

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Jean Dorion, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et sociologue de son état vient d'être nommé délégué général du Québec à Tokyo, poste laissé vacant depuis 16 mois.

« Nous considérons comme anormales les vacances aux postes de représentants diplomatiques à l'étranger. Et singulièrement celle de Tokyo. Le Japon, deuxième puissance économique du monde n'a plus de chef de mission du Québec depuis juin 1993 », a déclaré le vice-premier ministre et ministre des Affaires internationales, Bernard Landry, à l'issue de la réunion du conseil des ministres qu'il présidait hier, en l'absence du premier ministre Jacques Parizeau, en vacances dans le Sud jusqu'en la fin de semaine.

Cette nomination était accompagnée d'une autre d'importance, celle de Jacques Joli-Coeur au poste de chef du protocole, poste devenu vacant dans les heures qui ont suivi l'assermentation du conseil des ministres, le titulaire, Yves Bélanger ayant annoncé sa retraite. M. Bélanger a toutefois accepté de demeurer en poste encore quelque temps, pour permettre une transition normale des dossiers à son successeur.

Fonctionnaire de carrière, M. Joli-Coeur, est au service depuis 1970 et a déjà occupé le poste de chef du protocole, de 1979 à 1984. Il sera aussi nommé sous-ministre adjoint aux relations internationales.

« Le poste de chef du protocole en soi est dans la plus haute hiérarchie des ministères des Affaires étrangères. Nous lui donnons une dimension plus grande encore en l'assortissant du poste de sous-ministre adjoint », a expliqué Bernard Landry.

Le vice-premier ministre explique la nomination à Tokyo de Jean Dorion en disant qu'il a « de bons rudiments de la langue japonaise », ce qui n'est pas si courant.

« Il connaît bien le Japon par ses préoccupations intellectuelles, pour y avoir fait de nombreux séjours et par le fait que sa conjointe est d'origine japonaise », indique-t-il.

Comme président de la SSJB de Montréal, M. Dorion s'est illustré, a souligné M. Landry,

dans l'accueil des communautés culturelles. « Il a joué un rôle de rassembleur dans la ville de Montréal. Il illustre bien dans sa vie personnelle son ouverture, sa connaissance profonde du Québec et est à l'aise avec le message du gouvernement. »

M. Dorion été à l'emploi du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration de 1984 à 1989, directeur de cabinet du ministre délégué aux Affaires linguistiques en 1984, attaché politique du ministre des Communautés culturelles et de l'immigration de 1976 à 1984, adjoint de comté du ministre Jacques Couture de 1976 à 1978 et bibliothécaire à l'Université de Montréal de 1964 à 1976.

Par ailleurs, les évaluations et les conversations se poursuivent relativement à d'autres délégations du Québec, comme celles de Boston et de Mexico, pour lesquelles le ministre « n'a pas encore de nouvelles à annoncer ».

Il ne s'inquiète pas non plus de la situation à Paris où il estime que les intérêts du Québec « sont entre bonnes mains avec Claude Roquet ».

Invité à se prononcer sur les propos du délégué de Bruxelles, Gérard Latulippe, à l'effet que d'autres libéraux seraient tentés de faire comme lui, soit opter pour la souveraineté, M. Landry a déclaré qu'il n'appartenait pas aux mêmes milieux que M. Latulippe, mieux placé que lui pour le savoir. M. Latulippe a été confirmé dans ses fonctions après avoir fait une profession de foi fédéraliste.

À ce propos, Bernard Landry a déclaré qu'il n'était pas question pour le gouvernement de se lancer dans une purge partisane et qu'il n'était « pas question de demander des professions de foi partisans et d'adhérer au Parti québécois à quiconque dans la fonction publique ». « Ce principe couvre aussi le personnel diplomatique », a-t-il insisté.

Il a brièvement effleuré la question débattue entre les premiers ministres Jean Chrétien et Jacques Parizeau sur la présence du premier ministre du Québec dans la mission commerciale canadienne qui ira en Asie en novembre, pour dire que des discussions se poursuivaient, que rien n'était exclu et que la situation connaissait peu d'évolution.



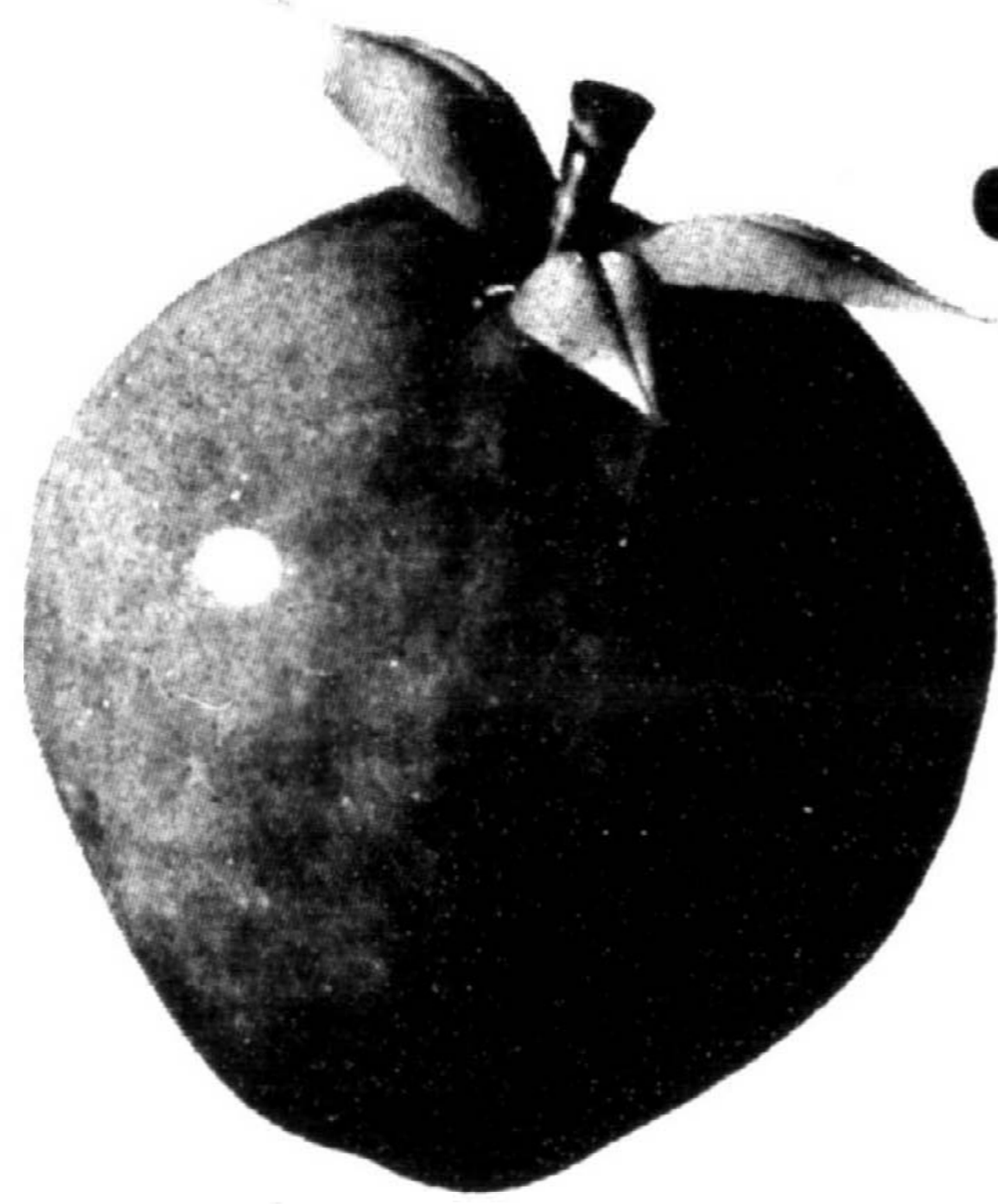
Jean Dorion

Cinq candidats dans St-Jean

Presse Canadienne
QUÉBEC

Il y aura finalement que cinq candidats lors de l'élection dans la circonscription de Saint-Jean le 24 octobre.

Le Directeur général des élections, du Québec, Pierre F. Côté, a annoncé qu'il a écarté les candidatures des quatre autres personnes parce que celles-ci ont été candidates le 12 septembre dans d'autres comtés.

LE VENDREDI 14 ET LE SAMEDI 15 OCTOBRE,
DES ÉCONOMIES À TOMBER DANS LES POMMES!JOURNÉES
AUBAINES
MYSTÈRE10 % À 25 %
DE RABAISÀ L'ACHAT DE PRESQUE TOUS*
LES ARTICLES À PRIX ORDINAIRE,
DE SOLDE OU DE LIQUIDATION!

- Vêtements (sauf les chemises de ville), chaussures et accessoires mode, pour femme, pour homme et pour enfant
- Appareils électriques de soins personnels
- Articles ménagers
- Articles de sport
- Lampes
- Friandises... et beaucoup plus!

*Voyez les exceptions sur votre carte Aubaines mystère et sur les affiches en magasin.

50 % DE RABAIS

Bijoux en or, 10 ct. ou 14 ct. à prix ordinaire (exception: boucles d'oreilles et chaînes en or dont le prix vedette se termine par 99; bagues). Matelas et sommiers à prix ordinaire.

*cette offre spéciale ne peut être combinée aux rabais Aubaines mystère de 10 %, 25 % et de 30 % à 50 %.

30 % À 50 %
DE RABAISÀ L'ACHAT D'ARTICLES CHOISIS*
À PRIX ORDINAIRE!

- Chemises de ville pour homme
- Montres • Bijoux en perles de culture, rondes ou d'eau douce
- Bijoux en argent fin ou en jade
- Bijoux mode • Reproductions
- Accessoires décoratifs
- Literie • Oreillers
- Serviettes • Articles-cadeaux
- Verres à pied... et encore plus!

*Voyez les exceptions sur votre carte Aubaines mystère et sur les affiches en magasin.

PAS DE TPS **!

Gros électroménagers de marque nationale (exception: Beaumark). Télé, magnétoscopes, caméscopes et chaînes stéréo, à prix ordinaire.

Obtenez un rabais équivalent à la TPS.

*cette offre spéciale ne peut être combinée aux rabais Aubaines mystère de 10 %, 25 % et de 30 % à 50 %.

Les rabais Aubaines mystère de 10 % à 25 % et de 30 % à 50 % ne peuvent être combinés.



LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®